


**Rapport n°1 : Verbatim du conseil d'administration du 14 mars 2018**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Nicolas CHAILLET, Président
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	17 mai 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

1) Approbation du verbatim .....	3
2) Compte financier 2017 .....	3
3) Règlement intérieur fixant les modalités électorales pour le renouvellement du collège des usagers .....	11
4) Résultats de l'appel à projets 2 ISITE-BFC .....	15
5) Projets intégrés ISITE-BFC : demande de subvention .....	26
6) Prime pour charge administrative pour les animateurs d'axe ISITE-BFC.....	27
7) Processus d'évaluation des projets Région .....	28
10) Les assises de la vie étudiante : demandes de subvention .....	35
8) Soutien au fonctionnement d'UBFC : demande de subvention .....	36
9) « Ma thèse en 180 secondes » : demandes de subvention .....	36
11) Thèses jeunes chercheurs entrepreneurs : demande de subvention FEDER .....	36



(La séance est ouverte à 14 h 12 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,  
Président de la COMUE UBFC)

- : - : - : - : - : -

**M. Chaillet.**- Bonjour à toutes et à tous. Le quorum est manifestement réuni ; nous allons pouvoir commencer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, quelques informations.

La première des informations est évidemment l'arrivée officielle - cette fois - de l'ENSAM en tant que membre fondateur de la Comue. Un décret a été publié au Journal Officiel le 14 février dernier. Si vous regardez ce décret, sachant qu'on pourra vous l'envoyer si vous le voulez, vous y verrez peut-être une bizarrerie. Je vous le dis car j'ai vu cela comme étant une bizarrerie mais, en fait, ce n'en est pas une. Il est question, dans ce décret modificatif, de la Comue Centre Val de Loire. Vous imaginez mon émoi lorsque j'ai lu cela ! Je l'ai pris pour une coquille. En fait, ce n'en est pas une. L'Etat a profité de ce décret pour créer également la Comue Centre Val de Loire.

Bienvenue à l'ENSAM, qui va bien entendu entrer dans les conseils d'UBFC. Nous attendons la nomination de ses représentants pour les prochains conseils.

Monsieur Noiroto, je ne vous avais pas vu. Bienvenue à vous. Je disais qu'on attendait la communication officielle par l'ENSAM de ses représentants au conseil d'administration et au conseil académique.


Le deuxième point est une information concernant une convention, que je me dois de donner au conseil. Il s'agit d'une convention-cadre qui a été signée par l'ensemble des établissements membres, par UBFC, le 19 décembre dernier concernant les parcours d'excellence. Je laisserai Khadija Chahraoui en dire un mot.

En substance, les parcours d'excellence sont des accompagnements effectués par des étudiants auprès des collèges et des lycées qui sont en zone REP + en particulier, qui permettent à des jeunes de se projeter alors que, sans cela, ils ne se projetteraient peut-être pas dans des études supérieures. Il y a des interventions d'étudiants auprès de ces jeunes avec un suivi. Il y a également des visites, de laboratoire par exemple, des interventions dans les classes. Ceci vient compléter, renforcer ce que vous connaissez peut-être, les Cordées de la réussite. C'est une action extrêmement intéressante et même importante, en tout cas à mes yeux. UBFC est signataire parce qu'il y a des étudiants, en particulier des doctorants, qui sont susceptibles également de faire cet accompagnement.

**Mme Chahraoui.**- Je voulais vous en parler tout à l'heure, en même temps que « Ma thèse en 180 secondes » mais on peut avancer les choses.

Ce dispositif « Parcours d'excellence UBFC » a été impliqué *via* la formation doctorale. Il s'agissait également, pour le doctorant de pouvoir s'impliquer dans ces parcours individualisés de soutien. Ce sont en fait des tutorats pour aider des jeunes qui sont dans des établissements d'éducation prioritaire. L'idée étant, à partir de la troisième sur toute la durée du lycée, de leur faire connaître l'enseignement supérieur et la recherche et les amener sur des formations supérieures, des formations d'excellence.

Toute une série d'actions sont proposées : un accompagnement personnalisé, des visites de laboratoires, cela peut-être des visites culturelles. Sur une année, c'est environ deux heures tous les 15 jours, soit de 20 à 30 heures sur l'année et cela permet, sur la licence-master, de valider les UE d'engagement citoyen. Sur le doctorat, cela permet aussi de valider une partie de la formation doctorale. On s'est impliqué dans ce partenariat parce qu'il correspond vraiment à une volonté politique d'ouvrir l'université sur notre société, de pouvoir aussi s'intéresser à la question de l'égalité des chances.



Monsieur le Recteur était également venu nous présenter ces parcours d'excellence au moment de la rentrée doctorale. Nous avons fait une communication assez importante auprès des doctorants pour qu'ils s'investissent et s'engagent dans ce dispositif qui a donné lieu à la signature d'une convention-cadre le 19 décembre au rectorat de Dijon. L'ensemble des établissements membres de la Comue étaient présents.

**M. Chaillet.**- La troisième information est habituelle, c'est le suivi de la signature scientifique commune université Bourgogne Franche-Comté. Les derniers chiffres, qui datent du 2 mars dernier, font état d'un indicateur, donc d'un taux de signatures scientifiques communes, de 43 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 2 février 2018, de 58 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 2 février 2018 et de 68 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 2 février 2018.

En définitive, la conclusion est toujours un peu la même : ça monte, ce qui est très bien, sachant que l'objectif ne saurait être autre que 100 % à terme. Il faut donc continuer à faire cet effort-là au bénéfice de tout le monde.

## 1) Approbation du verbatim

**M. Chaillet.**- On aborde le premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du verbatim. Avez-vous des amendements à y apporter ?

**Mme Gazelle.**- Page 8, lorsque je me suis présentée, il manque le E à « SNPTES ».

**M. Chaillet.**- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ?  
S'il n'y a pas d'autre commentaire, qui s'oppose à l'approbation de ce verbatim ?  
Qui s'abstient ?  
(Unanimité)  
Je vous remercie.

## 2) Compte financier 2017


**M. Chaillet.**- Deuxième point : le compte financier 2017, avec le rapport de l'ordonnateur et le rapport de l'Agent comptable. À cette occasion, nous accueillons Eric Robert. Je le remercie de sa présence. Il est Agent comptable de l'ENSMM et, par adjonction de service, Agent comptable d'UBFC. Il vous dira quelques mots du rapport de l'Agent comptable.

Je vais laisser la parole à Olivier Prévôt qui va vous présenter rapidement ce que vous avez dans le rapport, c'est-à-dire le rapport de présentation de l'ordonnateur.

**M. Prévôt.**- Merci. Avant de vous présenter le compte financier, je voudrais signaler la présence d'Éric Robert, notre Agent comptable. Il présentera ce rapport avec moi puisqu'une partie est placée sous son autorité. Ainsi que la présence de Monsieur Marlot, représentant du rectorat, avec lequel nous avons travaillé - ce dont je le remercie - pour pouvoir vous présenter un compte financier en bonne et due forme.

Nous allons avoir l'arrivée de nos services puisque Cristina Busquet-Parets, responsable du service financier, et Audrey Debiez, responsable du budget, vont nous rejoindre au cas où vous auriez des questions auxquelles je ne pourrais pas répondre.

Je vais essayer d'être assez bref sur le compte financier dans la mesure où nous avons eu de longs débats, deux fois pour ceux qui étaient là au débat sur le budget initial, puis sur le budget rectificatif au mois de décembre et puis bien sûr lors du budget initial lorsque le



quorum a été complet au mois de janvier. Il y a donc beaucoup d'éléments, dans ce compte financier, sur lesquels nous avons déjà débattu lors des deux précédentes sessions. Je serai donc assez bref et on pourra entrer dans le détail si vous le souhaitez.

Depuis le passage en mode GBCP, nous devons voter un certain nombre de tableaux. Le premier est le tableau dit des emplois. Ce que nous pouvons retenir, pour être rapide, entre le budget initial et le compte financier présenté aujourd'hui, c'est qu'il y a quelques différences relativement peu significatives. Sur les emplois hors SCSP, nous avons presque 4,9 équivalents temps plein qui correspondent aux doctorants sur contrats de recherche ou les contrats doctoraux Région.

Par ailleurs, en bas à gauche du tableau, nous avons, en personnels non permanents, un 0,5 qui sera un 1 l'année prochaine, qui correspond à un poste « formation tout au long de la vie ». Ce poste se scinde ensuite en deux puisqu'il y a un 0,5 qui est attribué à AgroSup Dijon et un 0,5 qui est attribué à l'UTBM pour développer cette formation tout au long de la vie. Comme on ne pouvait pas attribuer des demi-postes, le poste est affecté à UBFC pour être ensuite reversé aux établissements pour qu'ils puissent procéder aux recrutements. Il est indiqué 0,5 puisque ce poste nous a été attribué en milieu d'année.

Enfin, 6,13 correspond à des personnels administratifs et techniques qui ont été recrutés pour partie à UBFC pour assurer les modalités de gestion. Un poste a été créé en renfort de l'agence comptable, un poste a été créé en renfort des ressources humaines. Pour le reste, ce sont des premiers recrutements sur contrats de recherche.

Plus largement, si on devait généraliser le débat dès ce premier tableau, on pourrait dire qu'un certain nombre de postes ont été créés pour accompagner le développement d'UBFC, mais avec le report d'un certain nombre d'emplois et de ressources financières de l'année 2017 sur l'année 2018 parce que les projets de recherche ont principalement ouvert en septembre. L'ensemble des crédits qui avaient été prévus sur l'année 2017 n'ont pas pu être consommés entre septembre et décembre. On peut le dire ainsi de façon générique.

Si nous passons aux autorisations budgétaires et si nous regardons la question des recettes, nous avons envisagé, en budget primitif, un peu plus de 2 millions d'euros de recettes, 2,1 M€. En exécution 2017, nous sommes à 1,5 M€, donc un taux d'exécution de 72 % qui se distingue, comme vous l'avez dans le rapport, entre deux types de recettes, des recettes dites globalisées et des recettes dites fléchées. Pour savoir quelles sont les recettes globalisées, il faut penser à l'envers des recettes fléchées. C'est-à-dire que sont fléchées toutes les recettes qui vont sur les contrats de recherche, essentiellement sur les PIA. Tout le reste sont des recettes non fléchées, qui peuvent donc être affectées à tout type de dépense, de fonctionnement ou d'investissement courant.

Je ne rentre pas plus dans le détail mais je reste à votre disposition si vous avez des questions plus précises.

Le taux d'exécution est toujours insatisfaisant lorsqu'il n'est pas proche de 100 %. Il faut que l'on distingue l'écart entre le budget initial et le compte financier, mais vous savez que nous avons conçu un budget rectificatif qui nous permettait d'actualiser les choses, qui n'a pas pu être voté mais nous avons gardé ces indicateurs. Là, le taux de réalisation est plus performant. Nous devons d'ailleurs avoir une diapositive à ce sujet, en tout cas en ce qui concerne les dépenses.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, vous avez la photographie devant les yeux, avec un solde budgétaire d'un peu moins de 2,5 M€. On reviendra sur la question du négatif puisque le solde budgétaire est sur une année alors que des crédits ont été perçus l'année précédente. C'était le cas pour I-Site puisque les 5 M€ que nous avons perçus comme préfinancement ont été perçus en 2016 alors que nous avons consommé les crédits sur 2017, ce qui fait que nous avons un solde budgétaire négatif. C'est plutôt une bonne nouvelle puisque cela veut dire que nous consommons les crédits que nous avons obtenus l'année précédente.

Est-ce que je suis clair ? (*Approbation générale*)



Je n'en étais pas certain. C'est parfait.

En termes d'exécution, nous sommes sur des sommes qui restent des sommes assez modestes puisque nous avons 2,5 millions en AE et 2,1 millions en CP pour un solde de - 638 000 € et un taux d'exécution, par rapport au budget primitif 2017, qui est assez faible, autour de 58,3 % pour les AE et 47 % pour les CP.

Vous avez à l'écran ce que cela donne en forme graphique. En carré bleu, vous avez ce qui est exécuté et, en blanc bordé de bleu, le budget primitif. On voit que nous avons un taux d'exécution pour l'année 2017 qui n'est pas pleinement satisfaisant. Ce sera l'enjeu pour 2018 ; j'y reviendrai dans ma conclusion.

Si on regarde le taux d'exécution du solde budgétaire, on retrouve de la même façon un solde négatif, ce qui n'est pas un indicateur problématique, bien au contraire, avec un taux d'exécution qui reste faible par rapport au budget primitif. Tout cela a déjà été évoqué, je ne fais que répéter ce que nous avons donc précédemment indiqué.

Si on regarde le taux d'exécution par rapport aux prévisions que nous vous avons présentées, vous avons un taux d'exécution qui est tout à fait satisfaisant, à 95,9 % pour les AE et 96,7 % pour les CP. Les recettes sont supérieures à celles prévues, notamment pour ce qui concerne les contrats doctoraux de la Région qui n'étaient pas prévus au départ et que nous avons ajouté. Ce n'est jamais une mauvaise chose que d'avoir des recettes supplémentaires.


Si on regarde l'évolution 2016-2017, sachant qu'on aurait pu y ajouter 2018 puisqu'on l'a voté, pour le BI, on voit que nous avons une augmentation très significative des AE et des CP. Ce que je vous avais dit la dernière fois, c'est que nous ne pouvons pas comparer un exercice budgétaire à un autre depuis le début d'UBFC, ceci n'a pas de sens lorsqu'on voit l'augmentation des deux indicateurs majeurs que sont les emplois d'un côté et les ressources financières dont nous disposons. Je pense d'ailleurs que ce sera encore le cas jusqu'en 2020 puisque vous savez qu'UBFC gère les projets ANR H2020. Nous les avons gérés cette année pour la première année, ce sont donc des projets ANR et H2020 rentrants. Comme ce sont globalement des projets qui sont sur trois années, l'année prochaine, nous gérerons les deux tiers et l'année suivante la totalité. De fait, nous aurons une augmentation mécanique du budget et donc des emplois sur les deux exercices 2018, 2019 et probablement 2020. On aura donc des difficultés à comparer ce qui n'est pas comparable dans les années qui viennent.

Si l'on regarde maintenant l'exécution budgétaire par type de dépense, on voit qu'I-Site BFC représente l'essentiel avec 41 % des dépenses, 11 % pour les contrats de recherche autre qu'I-Site BFC, ce qui représente 52 %. On a vu au budget initial 2018 que cette part serait bien plus importante puisqu'elle représentera plus de 80 % des dépenses l'année prochaine. 15 % pour les écoles doctorales et 33 % pour ce qui est appelé affaires générales, donc la gestion courante d'UBFC, mais en lien aussi avec des dépenses qui n'auront pas lieu ou plus lieu l'année prochaine, je pense notamment aux investissements qui ont eu lieu sur ce bâtiment pour permettre aux personnels et aux conseils de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Je vais maintenant laisser la parole à Eric Robert pour qu'il vous présente la suite.

**M. Robert.**- Concernant la situation patrimoniale au terme de l'exercice, sur l'exécution comptable 2017 d'UBFC, il n'y a pas de commentaire particulier, on est sur une exécution classique en termes de flux de dépenses, de produits, de charges et de décaissements.

Pour ce qui est du résultat au terme de l'exercice, UBFC dégage un résultat excédentaire de 162 605,26 € qui est différent aujourd'hui puisque la GBCP a mis en place des budgets de caisse. Le solde budgétaire donne une indication sur la différence entre nos encaissements sur le plan de la trésorerie et nos décaissements. Cette année, c'est un solde budgétaire qui est déficitaire de 600 000 €.



En revanche, le résultat de l'exercice, en logique de droit constaté, c'est-à-dire ce qu'on a effectivement dépensé et ce qu'on a recetté, est d'un peu plus de 162 000 €.

La capacité d'autofinancement, donc le tableau 6 qui vous a été communiqué, c'est la différence entre les charges décaissables et les recettes encaissables. C'est un retraitement du résultat que vous avez juste au-dessus. Finalement, on a toutes les écritures comptables et, pour la capacité d'autofinancement, on a retranché ce qui est en lien avec les amortissements, c'est-à-dire ce qui ne donne pas lieu à des opérations de trésorerie. Ce qui donne une capacité d'autofinancement d'UBFC, au terme de l'exercice, d'un peu plus de 176 000 €.

Dans le tableau 6, le dernier petit tableau du bas, vous avez l'apport au fonds de roulement d'un peu plus de 217 000 €.

Ce sont les indicateurs et les résultats au terme de l'exercice. Sur le *slide* suivant, vous avez leur construction de manière dynamique dans le temps, sachant que l'analyse financière comprend un instant T au terme d'un exercice et la façon dont cela se structure au terme des exercices. Comme le disait très bien Monsieur Prévôt juste avant, UBFC est encore en phase d'acquisition de ses compétences, de développement de son périmètre, notamment de son périmètre financier. Pour l'instant, comparer les exercices est donc un exercice en lui-même un peu limité. Néanmoins, en termes de résultat, on voit qu'il y a une augmentation du résultat tous les ans. Ce résultat permet finalement de faire un apport au fonds de roulement. Le fonds de roulement, ce sont les ressources pérennes. En termes de flux, c'est plutôt positif tous les ans. C'est la même chose au niveau capacité d'autofinancement.

La structure qui a aujourd'hui près de trois années d'existence génère plutôt des capacités d'autofinancement. Il n'y a donc pas de problématique de trésorerie potentielle pour l'instant.

En termes d'apport au fonds de roulement, on voit que par rapport à l'exercice précédent, il est supérieur, avec 456 000 € par rapport aux 238 000 € de l'année précédente. Les ressources pérennes d'UBFC sont donc en train d'augmenter par un apport au fonds de roulement qui pourra servir un jour dans des logiques de gestion de trésorerie.


Sur la partie de l'exécution comptable, ceci n'appelle finalement pas beaucoup plus de commentaires. Il n'y a pas d'inquiétude particulière en termes de trésorerie puisque le niveau de trésorerie à la fin de l'exercice est supérieur à 5,6 M€ avec très peu de variations par rapport au terme de l'exercice précédent. Néanmoins, la trésorerie se structure de manière différente, avec une augmentation des ressources pérennes dans cette trésorerie. C'est ce que vous montrent ces tableaux.

**M. Prévôt.** - Merci Monsieur Robert.

Il me reste à vous présenter un résumé des tableaux 9 et 10 que vous avez dans votre rapport. Ce sont les opérations dites pluriannuelles qui sont l'essentiel de nos ressources. Le principe de la GBCP étant que nous encaissons une année et que nous dépensons ensuite sur plusieurs années, cela explique ces fameux soldes budgétaires négatifs. Si nous encaissons sur l'année N et que nous dépensons sur l'année N + 1, il y a évidemment un solde négatif puisque, sur cette année-là, nous n'avons pas perçu de ressources mais nous en avons dépensé.

Sur les opérations pluriannuelles, ce qui est intéressant pour nous, c'est évidemment d'avoir une projection sur plusieurs années, c'est le cas des projets I-Site, ANR et H2020 sur l'essentiel de nos ressources. Il nous faut donc regarder à quel moment nous allons percevoir des ressources et à quel moment nous allons devoir les dépenser, ce qui nous permet aussi de pouvoir gérer notre trésorerie et notre fonds de roulement.

Je me permets de rebondir sur ce que vient d'exprimer Monsieur Robert. Vous savez que le fonds de roulement était l'une de nos inquiétudes au moment où nous avons échangé sur le budget initial. Nous pouvons donc collectivement être rassurés puisque nous pouvons,



à partir du compte financier, abonder notre fonds de roulement de façon significative.

Vous avez ici, en dépenses et en recettes, les différents projets pour lesquels nous sommes porteur et les dépenses telles qu'elles sont envisagées en autorisations d'engagement pour 2016-2017, ainsi que le total des AE et le reste à engager - colonne de droite -, avec le reste à encaisser pour ce qui concerne les recettes. Ce qui donne une photographie tout de même importante des ressources non négligeables d'UBFC sur les projets de recherche. Ce sont des volumes très importants.

L'enjeu, pour 2018, est qu'UBFC - et donc les établissements qui la composent - consomme les crédits qui lui sont affectés. De ce point de vue, c'est toute une logique qu'il faut prendre en considération, à la fois la chaîne de la dépense et la chaîne des ressources humaines, de sorte que les équipes de recherche qui perçoivent des moyens puissent les dépenser dans les meilleures conditions. De ce point de vue, des groupes de travail ont été mis en place depuis décembre. Ce sont des groupes de travail qui mixent l'ensemble des établissements et des laboratoires de recherche sur cinq types de domaines pour identifier, dans ce que nous avons mis en place en 2017, ce qui mérite d'être amélioré et perfectionné pour que nous puissions assurer cette chaîne de la dépense, qu'elle se fasse dans de bonnes conditions. Je pense vraiment que ces groupes de travail fonctionnent bien, que les apports de l'ensemble des établissements sont très positifs. On devrait donc arriver à mettre en place un système qui fonctionne bien.

Je voudrais simplement dire que ce n'est pas commun. Nous avons parfois des difficultés, mais regardons ce que nous arrivons à faire, c'est-à-dire faire travailler sept établissements, des laboratoires de recherche qui n'avaient pas du tout la même culture pour, en quelques mois, mettre en place un dispositif de coordination à l'échelle d'un site pour des projets de recherche. C'est tout de même un *challenge* et je crois pouvoir dire que, dans l'année 2018, nous devrions stabiliser un système organisationnel fonctionnel administratif et financier qui devrait bien fonctionner. C'est le premier niveau.

Le deuxième niveau est plus en matière de suivi des équipes de recherche. Si les crédits ne sont pas consommés, cela peut-être suite à des difficultés. Nous devons donc les résorber, nous devrions y parvenir. Ensuite, il y a un potentiel risque chez les chercheurs de thésauriser ou de jouer les écureuils. Vous savez que, maintenant, la recherche est de plus en plus financée à partir des appels à projet. Donc quand on obtient un appel à projet, les chercheurs ont tendance à garder un peu d'argent en vue de périodes plus difficiles. Il faut donc aussi les pousser à consommer les crédits qu'ils ont obtenus. C'est un suivi qui n'est pas un suivi administratif et financier, mais qui est plutôt un suivi des projets de recherche. On s'équipe donc à ce niveau au niveau administratif et bien entendu des vice-présidents d'UBFC, mais aussi des établissements. Vous savez qu'il y a des pôles fonctionnels où les vice-présidents UBFC travaillent avec les vice-présidents des établissements pour créer les meilleures conditions de coopération entre les établissements et UBFC siège.


Tout cela est majeur, notamment pour I-Site puisque nous serons évalués sur notre capacité à mettre en œuvre les projets pour lesquels nous avons été lauréats, ce qui passe par une consommation des crédits. Sur 2018 et les années suivantes, il y aura donc cet enjeu et c'est là-dessus que nous devrions être évalués en fin d'année.

J'en ai terminé pour la présentation générale. On va vous présenter les éléments qui sont soumis à délibération et puis je laisserai le Président ouvrir le débat.

**M. Chaillet.** - Merci Olivier.

Vous avez le projet de délibération en conclusion du document. Il s'articule autour de trois articles qui sont représentés graphiquement sur le transparent que vous avez à l'écran.

L'article 1 concerne le fait que le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants : 11,53 ETPT dont 0,5 ETPT sous plafond et 11,03 ETPT hors plafond, dans les conditions qui ont été expliquées tout à l'heure, 2 577 020 € d'autorisation d'engagement, 2 183 615 € de crédits de paiement, 1 545 492 € de recettes, 638 123 € de



solde budgétaire négatif avec la mécanique qu'a expliquée Olivier Prévôt tout à l'heure. C'est pour l'article 1, sachant que l'on votera ensemble les trois articles.

L'article 2 : le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants : 9 984 € de variation de trésorerie, 162 605 € de résultat patrimonial, 176 161 € de capacité d'autofinancement et 217 916 € de variation de fonds de roulement.

Et enfin, l'affectation en réserve, c'est l'objet de l'article 3 : « Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 162 605 € en réserve », ainsi que le vote des tableaux qu'il est nécessaire de voter : le tableau 1 qui est le tableau des emplois, le tableau 2 sur les autorisations budgétaires, le tableau 4 de l'équilibre financier, le tableau 6 de la situation patrimoniale, le tableau 9 des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe qui sont joints à la délibération et qui vous ont été présentés.

Voilà pour le projet de délibération. Avant de passer au vote, j'ouvre la discussion. Est-ce que vous avez des questions sur ce compte financier ?

**Mme Legard.**- Ce n'est pas tout à fait sur le compte financier en lui-même, mais comme nous sommes sur une période de l'année où nos établissements voient défiler des présentations sur le plan budgétaire, la question que je me pose est finalement celle du fonctionnement entre les budgets des établissements et celui de la Comue. En clair, il y a des sommes qui sont maintenant affectées, qui sont engrangées avec la politique de site, dans le cadre de la Comue. D'une certaine façon, on ne voit plus apparaître ces sommes, si je comprends bien.

Si je me trompe, dans ce cas, ma question est de savoir où les chercher dans les tableaux des établissements. En tout cas, on ne nous les fait pas apparaître, on ne les voit pas dans les budgets des établissements. Or, il me semble qu'il serait intéressant, plutôt que de considérer qu'on a une succession d'établissements qui fonctionnent de façon cloisonnée, de pouvoir, en tant que personnel dans un établissement, voir les flux financiers qui sont affectés à des équipes de recherche de notre établissement et qui sont gérés par la Comue, ce qui nous donnerait une vision beaucoup plus globale sur la situation financière ou l'activité de recherche, par exemple, de nos établissements respectifs.

Parce que le problème, c'est que nous avons un mode de fonctionnement qui fait que nous sommes dans des tuyaux les uns à côté des autres et, au bout d'un moment, cela n'a plus de sens. L'idée était tout de même que la Comue apparaisse comme étant une organisation qui permette à nos établissements de se développer, de mieux se développer et de travailler différemment avec les établissements de la région.

Cela n'a donc effectivement rien à voir avec la présentation d'aujourd'hui, mais c'est la réflexion que je me suis faite en écoutant la présentation.

**M. Chaillet.**- Je pense que c'est effectivement le cas, c'est-à-dire que l'exercice qui est une figure imposée du compte financier ne prend pas cela en considération puisque c'est par nature établissement par établissement.

Maintenant, pour dire les choses assez rapidement, comme vous le savez, il y a certaines conventions de reversement qui sont faites, qui passent évidemment toutes ici à votre approbation. On va prendre les trois compartiments du jeu, si j'ose dire, donc les PIA, pour le premier d'entre eux l'I-Site et, demain, du moins cette année, le projet Nouveaux Coursus à l'Université RITM BFC et le projet de l'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI. Ce sont des projets portés par UBFC pour une raison très simple qui est que cela fait partie des missions de la Comue que de porter pour le compte de tout UBFC des projets structurants. Là, ce sont des projets structurants, sachant que les projets Région établissement par établissement, par exemple, continuent à être portés par les établissements. Il y a donc les projets PIA premier point qui sont portés à UBFC avec, lorsque c'est possible, des reversements qui passent ici, en particulier pour ce qui concerne l'I-Site, les reversements des 75 000 € sur les masters. Vous verrez d'ailleurs repasser pour cette année les conventions





afférentes.

Pour ce qui concerne les ANR et les projets H2020 hors ERC qui sont forcément versés à l'employeur de la personne, ce sont également des projets qui sont portés ici, qui sont gérés non pas par la Comue mais gérés à la Comue, c'est-à-dire que l'argent est bien à la Comue, mais dépensé évidemment par les porteurs scientifiques de projets dans les laboratoires.

C'est ainsi que cela se passe. Cela étant dit, je crois comprendre la remarque qui me paraît juste : il serait bon d'avoir une idée plus précise de ces flux, de ce que représentent ces flux qui vont irriguer les laboratoires puisque, comme vous le savez, l'essentiel du budget qui est à la Comue irrigue les projets de recherche et les projets de formation qui sont évidemment dans les établissements puisque la Comue n'est pas un établissement universitaire comme un autre.

Je crois en effet que l'on peut réfléchir à cela.

**M. Prévôt.**- Pour compléter, il y a une dimension technique, donc budgétaire stricte qui vous a été présentée au budget initial. On verra au compte financier, l'année prochaine, quelle en est la réalité, mais nous avons voté, au budget initial, il y a un mois, un budget autour de 17 millions dont 2 millions à peu près (1,2 million de masse salariale Etat et à peu près un million pour le fonctionnement d'UBFC), tout le reste, d'une manière ou d'une autre, va en direction des équipes de formation ou de recherche dans les établissements, donc autour de 15 millions.

Là, il faut aussi être précis puisque, dans ces 15 millions, il y a ce qui est nouveau, donc I-Site BFC qui sont des crédits qui n'existaient pas. Les ANR H2020 existaient dans les établissements, ils sont transférés progressivement à UBFC. Là, on doit donc effectivement voir apparaître ces sommes en moins dans les établissements et en plus à UBFC. Mais cet argent, comme vous l'avez compris, revient en quasi-totalité en direction des établissements d'une manière ou d'une autre puisque seule la petite partie des frais de gestion reste à UBFC.


Il y a une mécanique - que j'ai essayé de vous présenter la dernière fois - qui fait que sur un peu plus de 17 millions, 2 millions sont ici réellement pour faire fonctionner les services, l'organisation, etc., et 15 millions partent d'une manière ou d'une autre par reversements - c'est le cas des masters - soit par cette chaîne de la dépense dont je vous ai parlé en direction des laboratoires ou des établissements pris au sens large.

Il est vrai qu'il y a une dimension plus pédagogique, pour ne pas dire politique, d'expliquer cette mécanique et de montrer qu'UBFC est bien au service de l'ensemble des établissements et des équipes de formation et de recherche pour leur déploiement. Je traduis un peu différemment la remarque mais je pense que c'est très important. Et puis que le conseil d'administration en soit le relais ; c'est la raison pour laquelle on essaie de faire des sessions budgétaires qui soient le plus pédagogique possible, dans la limite de l'exercice.

**M. Chaillet.**- Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ?

**M. Tatibouët.**- J'ai une petite question sur le taux d'exécution. Qu'est-ce que l'on considère comme étant un taux d'exécution satisfaisant et quelle est la cible pour 2018 ?

**M. Robert.**- En termes de taux d'exécution, on considère que des taux d'exécution supérieurs à 90 % sont de bons taux d'exécution. Par définition, quand on construit un budget, on a des hypothèses de construction et, derrière, on projette une activité qui va faire que l'on consomme. Par définition, plus le taux d'exécution est élevé, meilleure était la prévision. Quand vous avez des taux d'exécution un peu faibles, cela veut dire que vous avez sur-budgété, vous avez donc ouvert un budget largement supérieur à ce que vous avez finalement été en capacité de consommer et de réaliser.



C'est vrai pour des structures qui ont déjà un certain nombre d'années d'existence. Sur une structure qui a 2 ans, qui est en phase d'acquisition, on court aussi un peu après le temps en attendant que cela se stabilise sur un périmètre financier qui, dans quelques années, va finir tous les ans à être à peu près à 50, 60 ou 70 millions d'euros. À partir de là, vous pouvez commencer à comparer les taux d'exécution. Mais on considère qu'au-dessus de 90 % de taux d'exécution, on commence à être dans des taux d'exécution très satisfaisants.

**M. Chaillet.** - Merci.

**M. Prévôt.** - Je pense qu'il nous faut distinguer le projet I-Site du reste parce qu'il n'aura échappé à personne que le projet I-Site va être évalué par le jury international en 2020, avec trois hypothèses : nous sommes pérennisés « à vie », nous avons une période probatoire supplémentaire ou le projet s'arrête. De fait, il y a là un enjeu important de consommer les crédits, non pas pour les consommer mais parce que c'est le reflet d'une réalité en matière de recherche et de réponse aux engagements que la communauté a pris autour de ce projet.

Pour le reste, il faut raison garder, c'est-à-dire qu'il est vrai qu'on a toujours un rétrécissement du temps. Mais là, par exemple sur l'année 2017, ce qui s'est joué, c'est que nous avons ouvert l'appel à projet 1 de l'I-Site, il a mis un peu de temps à se déclencher. On l'a déclenché en septembre plutôt qu'en mars mais dans le contexte, cela peut créer beaucoup d'émoi, j'en ai conscience. C'est-à-dire que mars, avril, mai, juin et juillet, dans la vie de chacun d'entre nous, ne représentent rien, mais dans la vie de l'I-Site et compte tenu de la pression politique qu'il y a autour de ce projet, cela paraît être une catastrophe.

Tout cela va se réguler puisqu'il y a maintenant, comme je l'ai dit, la chaîne administrative et financière qui se met en place. Les chercheurs ont maintenant eu leur attribution financière, les projets sont tous enclenchés ou quasiment tous enclenchés, nous devrions donc avoir un taux de consommation satisfaisant, voire très satisfaisant en fin d'année, avec les réserves que je viens d'évoquer. Ce qui est important, c'est bien entendu le taux d'exécution budgétaire mais, derrière cela, c'est surtout le reflet de l'activité scientifique de notre communauté que nous devons regarder. En clair, s'il y a de bonnes raisons pour que les crédits ne soient pas consommés, il est préférable qu'ils ne le soient pas. Ce sont les mauvaises raisons qu'il faut chasser.


**M. Chaillet.** - Laurence.

**Mme Attuel-Mendes.** - Merci. J'ai une question à propos de l'annexe aux comptes annuels. Dans le commentaire, vous faites tout un laïus sur le système d'information financière et comptable et vous relevez justement les difficultés que vous avez rencontrées pour utiliser ce système d'information en disant qu'il y a beaucoup de choses que vous avez dû faire manuellement. Vous en tirez comme risque qu'à terme, cela peut fragiliser la conservation des données et leur quérabilité.

Qu'est-il prévu pour empêcher, contrer ce risque, l'anticiper ? Est-ce qu'il y a un investissement, quelque chose à faire, sur le système d'information afin que nous n'ayons pas de problème comptable par la suite ?

**M. Robert.** - Concernant l'observation sur le système d'information, il y a une remarque générique, cela permet d'éclairer comment a été élaboré le compte financier et comment se déroule une année budgétaire.

Aujourd'hui, les systèmes d'information sont tous en retard dans le cadre de la mise en place de la GBCP. Ils le sont plus ou moins en fonction des systèmes d'information mais, dans l'ensemble, la DGFIP est la première à dire qu'il n'y a quasiment aucun système d'information qui soit intégralement conforme à la GBCP.



La question de la conservation des données et de leur quérabilité concernait les questions patrimoniales. UBFC est en train de faire des investissements dans le cadre des projets de recherche. Il y en a eu très peu en 2016, très peu en 2017, il y a néanmoins une montée en puissance. Dans le cadre de ces investissements qui sont faits, on va calculer des dotations aux amortissements, des reprises de financement, des reprises d'amortissement. Il a été possible, cette année, sur un périmètre tel que celui d'UBFC, de le faire manuellement sans que cela pose trop de difficultés. Sur des périmètres comme ceux qui sont prévus au budget primitif, cela peut commencer à interroger, notamment par rapport à la consolidation, sachant que cela a des impacts. Ceci peut simplement avoir un impact sur le résultat. Vous avez des structures qui peuvent présenter des déficits alors que cela ne tient qu'à des problèmes de mauvaise qualité comptable concernant ces opérations qui ne sont que pour ordre. Elles ne génèrent aucun flux d'encaissement ou de décaissement, elles n'ont pas nécessairement d'impact sur la CAF.

Pour répondre à la question « qu'est-ce qu'il est possible de faire ? », je sais qu'aujourd'hui, un travail est mené pour identifier un système d'information qui permettra de suivre le patrimoine, c'est-à-dire de faire un rattrapage en saisie, sachant qu'on est, sur 2 ans, avec un périmètre qui est inférieur à 300 000 € en termes de patrimoine à saisir. Ce qui permettra, dès que le patrimoine va intégrer le patrimoine d'UBFC en termes d'investissements, de pouvoir l'enregistrer au fil de l'eau.

**M. Chaillet.** - Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à l'approbation du projet de délibération dont je vous ai fait lecture ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Merci.

### **3) Règlement intérieur fixant les modalités électorales pour le renouvellement du collège des usagers**

**M. Chaillet.** - Le point suivant concerne l'un des éléments nécessaires pour la mise en place des élections à mi-parcours - si j'ose dire - pour les usagers, c'est-à-dire pour les conseils, CA et CAC d'UBFC. Cela suppose évidemment une série d'actions dont un règlement intérieur et une circulaire électorale qui sera bâtie avec les représentants des établissements dont nous avons demandé à chaque établissement qui ils étaient. Nous avons eu des retours de la plupart des établissements.


Il s'agit pour nous d'examiner ce règlement intérieur qui est dédié aux modalités électorales pour le renouvellement du collège des usagers et qui est donc, conformément aux statuts, passé au conseil des membres il y a 15 jours, quelque chose comme cela.

Je ne vais pas vous en faire lecture, ce serait long et fastidieux, sachant que vous l'avez eu. Je préfère vous laisser la parole si vous avez des commentaires à faire, des questions.

**M. Trichard-Comparot.** - Bonjour à toutes et à tous. Sur les élections, où en est-on ?

Il m'avait semblé que nous devions être informés de la date définitive cette semaine, suite au conseil des membres, puisque la date de début avril semblait, pour plusieurs services juridiques des établissements, impossible à tenir. J'aimerais donc savoir quelle est la date définitive qui a été envisagée.

**M. Chaillet.** - Jeudi 24 mai, avec un rétroplanning qui tient les délais pour les différentes dispositions légales pour organiser ces élections.



**Mme Attuel-Mendes.**- Je voulais juste signaler que nous, à BSB, nous n'aurons pas d'étudiant. S'il y a 30 étudiants au maximum, ce sera le bout du monde. Même avec des procurations, il sera extrêmement difficile, voire impossible, d'avoir des votants.

**M. Chaillet.**- Nous en sommes bien conscients. Un certain nombre d'étudiants sont en stage à l'extérieur durant ces périodes, c'est vrai.

**Mme Attuel-Mendes.**- Et s'il n'y a pas de votants, ce n'est pas grave ?  
Ce sont tout de même des élections d'usagers.

**M. Chaillet.**- Je suis d'accord, cela peut être gênant. Il faudra sans doute s'y prendre beaucoup plus tôt la fois d'après.

**Mme Attuel-Mendes.**- Les élections avaient lieu le 22 au 23 mars. Concrètement, c'était pour 2 ans. On a une carence, il n'y a plus d'élus.

**M. Chaillet.**- Non, ça se maintient.

**Mme Attuel-Mendes.**- Pourquoi ne décale-t-on pas complètement au retour des étudiants ?

**M. Chaillet.**- Parce qu'on tiendrait ce décalage pour les élections suivantes de 2020.


**Mme Attuel-Mendes.**- Sauf si on réduit leur mandat et qu'on les cale sur le mandat des administrateurs hors usagers. Non ?

**M. Prévôt.**- Les difficultés sont effectivement multiples. La première, c'est qu'il y a les élections dans les établissements qui nous disent qu'il est compliqué, pour ne pas dire plus, d'organiser les élections en même temps ou en léger décalé. Ensuite, on tombe sur les périodes de congés du printemps. Ce qui nous amène de fait à devoir repousser assez largement, sinon on ouvrirait l'inscription pour les listes, les candidats qui voudraient se présenter, pendant les vacances.

C'est-à-dire que soit on les fait plus tôt et les élections tombent pendant les vacances, soit on les fait un peu plus tard et, à ce moment-là, les étudiants n'ont pas connaissance du fait qu'ils peuvent se présenter puisqu'il faut qu'on respecte les délais, la mise en place du comité électoral qui est dans le rapport. Ce qui repousse effectivement à assez tard.

Pour répondre à votre remarque, la difficulté, c'est que la loi, en tout cas la règle, c'est que la durée du mandat ne peut pas être réduite. Si une personne est élue, elle l'est pour une période qui n'est pas rétractable. Je ne sais pas si j'utilise le bon terme, mais je me tourne vers ceux qui savent. Je pense qu'il y a ici des experts des élections qui seront capables de voler à mon secours.

C'est une difficulté qui n'est pas un véritable souci pour nous dans la mesure où il y a un temps entre le moment où on a les élections et le moment où les conseils d'administration seront installés pour la première fois. Ce décalage entre mars et mai ne pose pas de problème mais, au-delà, cela poserait un problème. Ce qui veut dire en clair que les étudiants qui seraient élus en septembre, si on le faisait en septembre, seraient ceux qui participeraient à l'élection aujourd'hui, ce qui veut dire que pour les élections de 2020, les étudiants ne pourraient pas participer à la campagne 2020 pour le projet politique qui serait porté par les uns et les autres, ce qui poserait un problème tout de même assez sérieux en 2020.



**M. Trichard-Comparot.**- Je pense qu'on ne peut que collectivement constater la situation qui est effectivement dramatique parce que si les élections ont lieu le 24 mai, on sait très bien que les élus qui sortiront des urnes auront une légitimité tout de même assez entachée. Je suis d'ailleurs questionnant car si on prend le calendrier universitaire des uns et des autres, ainsi que les périodes de stage, je me demande si un recours ne pourrait pas intervenir de la part de structures étudiantes. Si on s'aperçoit que le corps électoral est très majoritairement empêché de participer à une élection, je me demande à quel point un tel recours ne pourrait pas arriver jusqu'au bout. Je me pose tout de même la question.

Ensuite, il y a une question dans le sens de ce que dit Laurence parce que c'est tout de même un vrai sujet. Les étudiants usagers qui vont être élus jusqu'en 2020 sont tout de même nos futurs collègues au sein du conseil d'administration et leur légitimité est évidemment importante au vu des sujets que nous traitons et que nous aurions à traiter au long de ces deux années.

Est-ce qu'une étude juridique a été faite sur cette question des 2 ans dans la mesure où les membres du conseil d'administration sont élus pour 4 ans et que le conseil d'administration a une durée - qui a un début et une fin - assez précise ?

Dans quelle mesure l'élection des étudiants qui intervient à mi-parcours ne finit pas en même temps que celle des autres membres ? Il me semblerait étonnant que ce ne soit pas le cas puisque c'est le cas pour l'ensemble des structures du conseil, que ce soit des membres à leur présidence.

Ce sont des questions.

**M. Chaillet.**- Merci pour le qualificatif qui, comme d'habitude, est très positif et aidant. Je veux tout de même le dire.

Pour ce qui concerne la question que tu poses, on peut tout à fait l'étudier. Ce qu'il faut, c'est installer un comité électoral qui sera chargé de fabriquer la circulaire électorale. Il peut tout à fait étudier cette question mais, à ce jour, nous avons - comme cela a été rappelé - proposé une date d'élection qui était le 3 avril, qui n'a pas été possible parce que les établissements ont considéré - sans doute à juste titre - qu'ils n'étaient pas en capacité de les organiser. Du coup, nous avons repoussé au mois de mai et la date du 24 mai vient de la question des congés de Pâques, comme cela a été expliqué.


Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est approuver le règlement intérieur pour fixer les modalités électorales, lancer un comité électoral qui bâtira la circulaire électorale et qui pourra aussi étudier cette question.

Marc.

**M. Neveu.**- Je souscris à l'idée - et on l'avait déjà constaté lors des élections initiales - que le collège des usagers, donc les étudiants, s'était très peu mobilisé pour la représentation des étudiants à la Comue. Je me souviens que c'était tout de même assez embêtant parce que cela me semblait devoir signifier qu'il y avait une appréciation de la Comue extrêmement lointaine de la part des étudiants. Si on continue à mettre les étudiants un peu hors-jeu, c'est tout de même un peu gênant pour leur perception de la Comue et pour leur implication dans la Comue.

Il y a ce premier point qui est l'objectif de tout le monde, c'est-à-dire que le maximum d'étudiants puissent y participer.

Le deuxième point est juridique. Je ne suis absolument pas en capacité de donner une règle précise mais j'ai déjà remarqué qu'un certain nombre de conseils avaient des durées qui étaient prorogées, je pense à des conseils nationaux comme le CNESER qui, par exemple, font un an, voire un an et demi de plus. Certains, comme des conseils scientifiques du comité national, ont duré six ans en lieu de quatre. Il y a donc des démarches relativement élastiques sur la durée des mandats. Il serait donc peut-être intéressant de voir ce qu'il est possible de faire pour rattraper le coup après.



En dernier lieu, s'il n'y a pas possibilité de faire autrement que la date qui est proposée, je le comprends vu les difficultés de calendrier. Il faut donc voir justement avec la circulaire quels sont les moyens que l'on peut donner aux étudiants pour être dans la capacité de voter même lorsqu'ils ne sont pas là, donc voir si les votes par correspondance sont tout à fait généralisables de façon à ce qu'ils puissent tous facilement voter sans avoir des procédures complexes, en particulier lorsqu'ils sont en stage à l'étranger. Cela va être compliqué pour eux, ils auront autre chose à penser qu'aux élections de la Comue qui sera encore plus lointaine s'ils sont à l'étranger.

Il faut que la circulaire électorale soit en capacité de donner aux étudiants tous les moyens de voter et que les établissements jouent le jeu ; la publicité faite par les établissements sur les élections est en effet extrêmement importante. On sait que certaines élections sont totalement niées - il faut dire le mot - par les établissements qui se moquent complètement des collèges électoraux.

**M. Chaillet.**- La meilleure solution à mettre en place serait le vote électronique. Ça commence à exister, ce n'est pas simple à mettre en place. C'est assez long. Il faudra sans doute qu'on le mette en place. Il a été mis en place dernièrement à l'ENSAM qui est un établissement multi-campus. Ça a facilité les choses et cela facilitera aussi grandement les choses pour nous. Il nous faudra donc étudier ce point. À mon avis, c'est la bonne solution.

**M. Neveu.**- Pour les élections de type électronique, il faut être extrêmement prudent. Les dernières élections professionnelles qui ont eu lieu, qui ont instauré le vote électronique sur un peu plus d'un million et demi d'électeurs au niveau national, ont été une véritable catastrophe du point de vue de la fiabilité du vote et on a eu de la chance qu'il n'y ait pas plus de recours que cela. Sinon, toutes les élections professionnelles auraient été invalidées.


**M. Chaillet.**- C'est pour cette raison qu'il n'était pas question de faire quoi que ce soit de cette nature dans l'urgence.

**M. Prévôt.**- Juste deux éléments d'appréciation. Le premier, c'est que nous sommes bien entendu tous d'accord ici et au-delà sur le fait que nous devons créer des conditions pour que les étudiants puissent s'exprimer et s'approprier UBFC. Ceci ne fait aucun doute.

Sur le plan juridique, nous avons effectivement questionné les services juridiques et le rectorat sur la question. Il faudra le pousser au bout ; il y a peut-être une jurisprudence et on n'est peut-être pas allé assez loin. Mais si je vous ai fait cette réponse, c'est parce que c'est celle qui m'a été faite. Mais elle est peut-être incomplète et on peut trouver une solution. C'est ce qui serait évidemment l'idéal, c'est-à-dire de décaler l'élection sous réserve de pouvoir réduire la durée du mandat pour que les étudiants, en 2020, puissent participer à l'élection avec les projets qui seront proposés. C'est la solution qui semblerait être la meilleure.

Vous voyez qu'il y a là une dimension technique, juridique et administrative et bien d'autres, d'où l'importance du comité électoral d'une part et de la mobilisation des établissements d'autre part. Vous comprendrez en effet que ce n'est pas UBFC, avec les forces qu'elle possède, qui peut organiser des élections de ce type, y compris en termes de calendrier. De fait, vous voyez bien l'effet sandwich : si on ne peut pas organiser les élections plus tôt pour les raisons que l'on comprend pour les établissements, il faut qu'à l'inverse, les établissements comprennent qu'il y a une difficulté et qu'il va falloir décaler les élections parce qu'on ne peut pas déplacer les élections des établissements, les vacances scolaires et les départs en stage. Je me permets de le souligner.

**M. Chaillet.**- Je reste très ouvert à la possibilité, si elle est offerte légalement, d'organiser des élections à une date où il y aura le maximum d'étudiants. Il n'y a évidemment aucun souci de principe, bien au contraire.



**M. de la Brosse.**- Un tout petit point technique pour répondre à Monsieur Neveu. Nous avons organisé des élections professionnelles avec un vote électronique, ce qui ne prouve rien puisque nous sommes une boîte parmi des milliers et des milliers. Ce vote a effectivement donné lieu à quelques réticences au départ mais qui il s'est extrêmement bien passé et tout le monde en a été satisfait par la suite. Je pense qu'à l'avenir, cela devrait pouvoir se caler, sachant que ce n'est peut-être pas là l'occasion de s'exercer.

**M. Trichard-Comparot.**- Juste un point de précision. Les établissements auraient été ravis de tenir la date du 5 avril, mais il y avait un problème juridique. Il y avait un risque contentieux clair sur le calendrier qui était présenté. C'est à ce titre que nos services nous ont avertis. Ce n'est pas un manque de volonté de la part des équipes des établissements.

**M. Chaillet.**- Bien sûr que non.

**M. Trichard-Comparot.**- Comme il y a un verbatim, je préfère le préciser.

**M. Chaillet.**- Ce n'est pas du tout ce qui a été dit. Ce n'est nullement un manque de volonté, c'est une question de charge.

**M. Trichard-Comparot.**- Je le sais.

**M. Chaillet.**- La question juridique a été vérifiée avec le rectorat. Sur le règlement intérieur, est-ce que vous avez des commentaires à faire ? Non.

**M. Prévôt.**- Il y a effectivement un verbatim, il faut donc que nous soyons clairs. Quand les dates ont été proposées, il n'y avait pas de risque juridique, il y avait un problème d'organisation des élections parce qu'il y avait effectivement un risque que, fonctionnellement, les étudiants confondent les élections ; c'était également compliqué de mobiliser des personnels sur deux élections dans une proximité aussi importante, ce que je comprends également. On avait même proposé que l'élection ait lieu le même jour, ce qui permettait de ne mobiliser les étudiants et les personnels qu'une seule fois.

Il n'y avait donc pas de remarques juridiques, ou alors on aurait bien aimé les avoir par écrit. Je le précise parce que, dans un cas, UBFC est seule responsable et, dans l'autre nous ne sommes pas, ni les uns, ni les autres, responsables ou alors nous le sommes tous. C'est une situation que nous devons gérer collectivement. Ce n'est pas tout à fait la même explication et je ne peux pas admettre que la Comue soit identifiée comme étant la seule responsable de cette affaire.

Ce n'est donc pas un problème juridique à la proposition faites par UBFC. Je pense qu'il est important d'être clair sur ce point. Ou alors il faut le signifier par écrit.

**M. Chaillet.**- S'il n'y a pas de commentaire sur le règlement intérieur, je vous propose de passer au vote.


Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

#### **4) Résultats de l'appel à projets 2 ISITE-BFC**

**M. Chaillet.**- Nous allons passer à présent à la question des résultats de l'appel à projets I-Site. Le deuxième appel à projets I-Site s'est terminé très récemment. Il était normal



que nous revenions vers vous pour vous présenter ces résultats tout frais. Alain Dereux va nous présenter cela, je le remercie de sa présence. Je lui cède la parole.

**M. Dereux.**- Avant de commencer, je voudrais remercier Sophie Aupet, qui est la gestionnaire Project Manager du projet I-Site. Elle a mené le plus gros du travail de mise en œuvre de l'appel à projets n° 2 d'I-Site BFC. Elle fait un travail énorme pour arriver à respecter les délais de la mise en œuvre du projet I-Site.

L'appel à projets 2 a déjà été présenté dans ce conseil. Le calendrier qui est projeté vous a déjà été présenté. Toutes les échéances ont été respectées. On avait ouvert des masters en anglais dont les résultats ont déjà été évalués et présentés dans ce conseil. La fin de l'allocation a été fixée au 24 novembre, ce qui a été respecté et vous avez toutes les autres dates sur les recrutements, sur les projets interdisciplinaires, sur les projets blancs, sur les Fellowships Junior et Senior, sur les projets conjoints. Toutes ces dates ont été respectées et l'évaluation qui était prévue pour début mars a été terminée et publiée le 28 février. Nous avons donc été complètement en ligne avec le plan.

Les statistiques des soumissions à l'I-Site sont reproduites ici. Sur la première colonne, vous avez un rappel de ce qui avait été soumis pour les masters en langue anglaise. On avait une cible qui était supérieure mais qui a été limitée à trois en raison de la qualité des projets soumis.

Vous avez la répartition par axe prioritaire I-Site. Je les rappelle :

- axe 1 : matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents,
- axe 2 : territoire, environnement, alimentation ou aliments,
- axe 3 : soins globaux individualisés.
- on appelle 4 tout ce qui est hors axe.

Vous avez toutes les diverses combinaisons de projets interdisciplinaires, axe 1.2, axe 1.3, axe 1.4, etc. Et vous avez la proportion des projets qui sont soumis par axe, sachant que ce sont les personnes qui soumettent les projets qui déclarent elles-mêmes à quel axe elles appartiennent sur la base des mots-clés qui ont été utilisés dans le projet I-Site pour définir les différents axes.

Vous voyez que nous avons un fort taux de soumissions venant de l'axe 1. Cela représente 35 % des soumissions. L'axe 1 est aussi impliqué dans les projets qui l'associent aux axes 2, 3 et hors axe. Si on fait la somme des pourcentages des dossiers qui impliquent l'axe 1, cela représente plus de la moitié des soumissions. On voit que l'axe 2 et l'axe 3 soumettent à peu près avec une force égale, de 17 et 18 %.


Au total, on a eu comme soumissions 12 projets conjoints avec des industries. La cible était d'en retenir six. Pour les projets interdisciplinaires, on a eu 17 soumissions et la cible était d'en retenir huit. Pour les projets blancs, on a reçu 37 soumissions, la cible était d'en retenir neuf. Pour les Fellowships Junior UBFC, il y a eu 13 soumissions pour une cible à retenir de trois. Pour les Seniors, il y a eu neuf soumissions avec une cible de six. Au total, si vous retirez les soumissions des six masters, on est à 88 soumissions, avec une cible de 35 projets à retenir.

Lors de l'appel à projets 2, on avait à peu près le même nombre de soumissions. Ce qui veut dire que le taux d'apparition de nouveaux projets n'est pas très élevé parce qu'il faut souligner que nous avons eu beaucoup de re-soumissions à cet appel à projets 2.

La procédure d'évaluation des projets de recherche, hors les International Fellowships qui étaient les Tenure Track et le Coach, est résumée ici : pour chaque projet, le comité de pilotage a requis au moins deux évaluations par des experts internationaux les plus pertinents possible par rapport à la thématique du projet. Les rapports des experts ont ensuite été considérés par le conseil stratégique d'I-Site BFC constitué de neuf experts internationaux recouvrant au sens large les champs disciplinaires d'UBFC, tant dans les axes I-Site que hors de ces axes. Ce conseil stratégique a classé les propositions par type d'instrument.

Dans le cadre vert, vous avez la note de la moyenne la plus basse parmi les projets





lauréats. Ces notes moyennes ne constituaient pas des seuils de sélection *a priori*, elles n'ont pas servi de référence pour orienter les débats, ce qui explique que la délibération du conseil stratégique les ait fait élarger différemment d'un instrument à l'autre. C'est-à-dire que la note la plus basse est simplement une observation qu'on a faite. Une fois qu'on a eu le classement par le conseil stratégique, on a remarqué que pour les projets retenus par exemple pour les Fellowships UBFC Seniors, les projets retenus avaient une note supérieure ou égale à 19 et, pour les Juniors, une note supérieure ou égale à 18,5 et ainsi de suite. 19 pour les projets blancs, 19,5 pour les interdisciplinaires et 18 pour les projets conjoints avec des industries.

En parallèle, il y avait la sélection des International Fellowships. Des profils de poste ont été proposés par les établissements de la Comue, avec sept profils juniors, Tenure Eligible Track et un profil Coach. Tous ces profils ont été publiés par UBFC sur *Nature Jobs* et *Research Gate* pendant deux mois. On a reçu 60 candidatures Juniors et trois pour le Coach. Pour chaque profil, un comité de sélection compétent par rapport à la discipline du profil et constitué de personnels de plusieurs établissements membres de la Comue ont établi une *short list* de candidats. L'évaluation a été faite en interne, donc comme pour une procédure de recrutement. Les candidats des *short list* ont ensuite été classés par le conseil stratégique sur la base du critère de potentiel ERC. Par potentiel ERC, on évalue les chances que le projet de recherche porté par les candidats soit retenu lors d'une soumission à l'ERC.


Sur la base des sept profils Junior, le conseil stratégique a recommandé que quatre candidats classés premiers sur les sept profils bénéficient de ce *grant* puisque sur les sept profils, quatre dossiers soumis avaient, selon eux, le niveau requis.

Pour le Coach, il y avait un candidat classé premier sur un seul profil qui a également été classé. Je vous rappelle les noms pour le conseil stratégique. On a une répartition avec des domaines au sens très large. Par rapport à la constitution du conseil stratégique pour l'appel à projets 1, on a eu plusieurs changements. Le professeur Richard Bernd remplace Madame Lomonova qui ne donnait pas satisfaction, ce qui veut dire qu'elle n'avait pas suffisamment de réactivité. On a dû changer, 15 jours avec la réunion du conseil stratégique, le Professeur Philippe Lepoivre qui a dû subir une intervention chirurgicale très lourde. On a pu le remplacer par le Professeur Robert Rees, ceci sur recommandation d'un autre membre de la commission qui est le suivant, le Professeur Dominique Moran, qui est lui aussi un nouveau venu. Le Professeur Frédéric Karpe et le Professeur Pedro Romero étaient déjà présents pour l'appel à projet 1. Le Professeur Enrique Fatas était là au titre de l'Economie comportementale et sociologie. On a un nouveau venu qui est le Professeur Laurent Tissot, il remplace un autre membre qui ne désirait plus continuer, sa spécialité est l'Histoire. On en a un dernier pour faire un nombre impair, qui a une double valence, sur l'axe 1 et sur la formation sur les pédagogies innovantes, le Professeur Benoît Rocent de l'université de Louvain.

Tous ces noms ont été suggérés par les membres du Copil I-Site, ils représentent leur établissement respectif. Les membres ont consulté en interne leur établissement pour remonter ces noms.

Vous avez ici le tableau de bord global par type d'instrument, avec les critères de sélection qui sont repris en anglais car ce sont exactement les critères de sélection sur lesquels nous avons demandé au conseil stratégique de se baser pour effectuer son classement. Le conseil stratégique n'avait pas pour objectif d'absolument rencontrer la cible de projets retenus par type d'instrument. C'est-à-dire qu'on lui a clairement dit que même si, par exemple, la cible de Tenure Track était 3, ce n'était pas quelque chose qu'il devait prendre en compte dans ses débats. S'il y avait moins de candidats au niveau, il en classait moins. S'il y en avait plus, il en classait plus. C'est le comité de pilotage qui, sur la base de ce classement, aménage le budget par la suite.

On voit que, sur les Tenure Track, la cible était de trois et qu'il y a eu quatre propositions, donc quatre recommandations du conseil stratégique. Ce qui demande, pour



cette ligne, un budget supérieur à ce qui était prévu. Pour le Senior Coach, il y avait une cible d'un et il y avait un seul candidat, tout allait donc bien. Pour les projets blancs, la cible était de neuf et le conseil stratégique a recommandé 13 projets. On dépasse donc la cible et on a un budget plus élevé. C'est ce que vous voyez dans la dernière colonne, c'est la variation de budget par rapport à la cible.

Pour les projets interdisciplinaires, c'est le contraire, on avait une cible de huit et seuls trois ont été classés. Pour les projets conjoints avec l'industrie, il y avait une cible de six et six projets ont été classés, cependant le budget n'est pas consommé complètement parce que le budget par projet était de 400 000 € au maximum pour autant qu'il y ait un cofinancement à 50 % venant du partenaire industriel. Il se fait que les différents projets ont des partenaires industriels qui n'ont pas tous suivi à hauteur de 400 000 €, cela pouvait être moins. Ce qui fait qu'on n'épuise pas le budget sur cette ligne.

Pour les Fellowships UBFC Junior, la cible est respectée, tandis que pour les Seniors, même si la cible était de six, seuls trois collègues seniors sur les neuf candidats ont été jugés comme ayant un potentiel ERC par le conseil stratégique.

Au global, on a une variation de budget de 1,4 million environ. Cependant, une partie de ce budget est réservée puisque, dans les évaluations, il reste deux projets dont on n'a pas pu obtenir l'évaluation dans les temps. Il s'agit d'un sujet UBFC Fellowship Junior et un Senior. Comme il s'agit simplement de savoir s'ils peuvent avoir le potentiel ERC sur la base des expertises externes qui sont en cours de recueillement, le comité de pilotage attend l'avis du conseil stratégique sur ces deux dossiers. S'ils devaient être retenus tous les deux, il y aura une affectation de 400 000 € sur un projet Senior et une affectation de 180 000 € sur un projet Junior, mais sous réserve que l'un et d'autres - ou l'un ou l'autre - soient classés par le conseil stratégique.

Si on regarde sur les bilans sur les projets sélectionnés, *modulo* ces deux projets qui sont en cours de d'évaluation et hors master, on voit qu'on a classé les projets sur la base des principaux intervenants de chaque projet. Il y avait 16 projets lauréats avec un PI de l'axe 1, 10 de l'axe 2, six de l'axe 3 et deux hors axe. Ce qui représente, en termes de projets, 47 % avec un PI de l'axe 1, 29 % sur l'axe 2, 18 % sur l'axe 3 et 6 % hors axe.

En termes de budget, on voit qu'on a une clé de répartition qui aboutit à 49 % sur des projets pilotés par un PI axe 1, 23 % sur les projets pilotés par un PI axe 2, 24,5 % avec un PI qui relève de l'axe 3 et 3,5 % du budget qui est confié à un PI hors axe.


En ce qui concerne International Junior & Coach Fellowships, donc le Tenure Track et le Coach, nous sommes actuellement en cours de négociation avec les personnes qui ont été classées par le Copil. Sur les sept profils soumis, quatre ont été classés par le conseil stratégique, un sur la Chimie physique, deux sur la Psychologie cognitive et un sur les Neurosciences.

À l'heure où je vous parle, le candidat James Schmidt, qui est un Tenure Track en Psychologie cognitive, qui correspond à un profil pour développer ces travaux de recherche au laboratoire LEAD à l'uB, a déjà accepté l'offre de salaire qu'UBFC lui a transmise. Nous sommes encore en cours de négociation avec les trois autres.

Sur le Coach, il accepte a priori la plupart des conditions. On attend la validation formelle de son accord. Il s'agit du Professeur Pieter Visscher, qui travaille sur un sujet qui relève du laboratoire Biogéosciences.

Ce qui est intéressant, c'est le niveau en termes bibliométrique des différents candidats. On voit qu'on a des candidats qui ont des H-index, pour ceux qui sont les plus expérimentés, de l'ordre ou supérieur à 15, cela dépend de la source que l'on reprend. J'ai comparé trois sources : Research ID, donc Web of Science, Google Scholar et Research Gate. Il y a également leur nombre de citations suivant ces différentes sources.

Il faut remarquer qu'on a des chiffres beaucoup plus bas pour la candidate, Madame Molas, mais qui est à 5 années d'expérience après la thèse alors que les autres sont aux alentours de 10 années d'expérience après la thèse.



Pour le Coach, le Professeur Visscher de l'université du Connecticut a un H-index de 45 et plus de 7 500 citations à son actif dans Web of Science.

On voit que l'objectif d'internationalisation est bien atteint puisqu'on a globalement des candidats qui viennent d'universités qui leur ont octroyé des PhD, ce sont des universités très réputées et ils occupent des postes dans des universités également très réputées.

En ce qui concerne maintenant UBFC Junior et Senior Fellowship, vous avez la liste des lauréats. Il s'agit de personnels qui sont déjà en poste dans l'un ou l'autre des membres du consortium I-Site. On a Benjamin Pohl, Charlotte Sinding, Kamal Hammani, Julien Roger et, pour les Seniors : John Dudley, Guy Millot et Carmen Garrido.

Si on regarde les Seniors Fellowships de plus près, on a, de façon cohérente avec ce qu'on observe et avec le Coach qui a été recruté, des niveaux de H-index et de citations tout à fait en ligne avec les standards internationaux et même parfois très supérieurs à ce que les candidats internationaux peuvent parfois mettre en avant. Si vous regardez les dossiers de John Dudley et de Carmen Garrido, c'est tout à fait spectaculaire, on a des dossiers qui ont plus de 15 000 citations.

Pour les Juniors, il est intéressant de constater que les H-index et les taux de citation sont similaires au niveau qu'on a pour les Tenure Track qui ont été proposés au recrutement.

Pour les projets interdisciplinaires, vous avez la liste. Vous aurez une copie ou vous avez déjà reçu ce Powerpoint. On n'a que trois projets qui ont été retenus alors qu'on avait une cible bien supérieure. Là, on s'est trouvé avec le conseil stratégique qui a estimé qu'il y avait beaucoup trop de soumissions de projets interdisciplinaires ou alors que l'intervention d'un acteur d'un autre axe par rapport à l'axe principal du projet était beaucoup trop artificielle. Pour caricaturer, si on met un médecin dans un projet et qu'on lui demande de faire un calcul avec une règle de 3, ce n'est pas pour cela que c'est un projet de médecine. Il faut que le projet soit relevant aussi par rapport aux objectifs de la thématique de l'axe 3.

Sur la base de cette analyse, le conseil stratégique a réduit considérablement le nombre de projets dont il estimait qu'ils avaient une vraie nature interdisciplinaire. Vous avez la liste des lauréats.

Sur les projets conjoints, il y a six projets retenus sur 12 soumis. Une colonne vous montre que tous les projets n'ont pas saturé le potentiel de financement qui était offert. Seuls deux projets ont des partenaires industriels qui cofinancent à hauteur de 400 000 €, donc le maximum que l'on permettait. On a d'autres projets avec des taux de cofinancement nettement moindres, comme vous le voyez sur cette colonne.

On remarque que dans les projets lauréats, il y a une forte dominante sur l'axe 1. Il n'y a rien qui percole de l'axe 2, sachant qu'il y avait très peu de soumissions venant de l'axe 2. L'axe 3 qui n'avait pas du tout de projets industriels lors de l'appel à projets 1 a enfin des projets industriels qui sont sélectionnés.

Si on regarde les entreprises impliquées, dans le premier projet, on a plusieurs entreprises : Parkeon, EGM, Smartesting, Gorgy Timing. Deux d'entre elles, Parkeon et Smartesting, sont localisées en Bourgogne Franche-Comté, dans le Doubs plus exactement.

Dans le deuxième projet, on a DELFINGEN et NEXTAPC. L'une des deux entreprises (DELFINGEN) est implantée dans le Doubs, l'autre en Lorraine.

Pour le troisième projet, iXblue est l'entreprise impliquée, elle n'est pas loin d'ici, donc à Besançon.

Sur le projet ADVANCES porté par Alain Lalande, l'entreprise CASIS est basée à Dijon. Le cinquième projet porté par Tony Montesin implique l'entreprise NEOTISS qui est à Venarey-les-Laumes, en Côte d'Or.

Le dernier projet est coordonné scientifiquement par un personnel d'Oncodesign, une entreprise localisée à Dijon, il implique une autre entreprise à Besançon, Diaclone.

On a bien réussi l'objectif d'impliquer les entreprises du tissu local, parfois en association avec des entreprises extérieures à la région, dans des projets de recherche relativement amont, c'est-à-dire avec des TRL relativement bas par rapport à ce que nous



avons l'habitude de faire avec les acteurs industriels.

Sur les projets blancs, la liste est plus longue que prévu. On avait 9 projets comme cible, 13 ont été retenus. Vous avez la liste des lauréats. Sauf si vous avez des questions, je ne vais pas entrer dans le détail de tout cela. Vous voyez qu'il y a bien un projet hors axe qui apparaît, porté par Frédéric Deglise. C'est un projet de Mathématiques. Il s'est classé lui-même hors axe.

Vous avez sur la première page des projets relevant de l'axe 2, un seul de l'axe 1. Sur la page suivante, vous avez un panaché. Un seul projet de l'axe 3 a percolé.

Si on regarde la feuille de route du projet I-Site sur 2016-2020, vous avez dans la colonne du milieu les cibles de budget glissant I-Site qui a été approuvé par le Copil I-Site et approuvé par votre CA ; elles ont été annoncées comme indicateurs dans le contrat passé avec l'ANR. C'est la mise en œuvre de six Tenures Tracks, six Coachs ou Seniors, sept UBFC Juniors, 6 UBFC Seniors, 16 projets interdisciplinaires, 16 projets blancs, 13 projets conjoints avec l'industrie, 16 masters en anglais. Vous voyez qu'au début de l'année 2018, on a quatre potentiels Tenures Tracks, sous réserve de signature des contrats de travail, un Coach, sept Juniors Fellowships. Là, on a déjà rempli la cible à la moitié du contrat. Il est donc probable que le Copil ne publie plus d'appel d'offres pour des Juniors Fellowships. Pour les Seniors Fellowships, on est à trois sur six. Pour les projets interdisciplinaires, on est à sept sur 16. Pour les projets blancs, donc les projets émergents, la cible est supérieure, on est à 18 projets qui sont lancés ou vont être lancés alors que la cible était de 16.


Pour les projets avec les industries, neuf sont lancés ou à lancer sur une cible de 13. Sur les masters en anglais, on en a huit sur une cible de 16.

En cours - lié à un financement avec la Région et des négociations avec la Région -, il y a des projets intégrés, donc structurants, avec des projets qui proposeront une infrastructure ou des projets structurants par axe I-Site qui sont en cours d'élaboration et qui vont être soumis à la deuxième phase de l'appel d'offres Excellence de la Région Bourgogne Franche-Comté. Là-dessus, il n'y avait pas d'indicateur dans le contrat passé avec l'ANR parce qu'au moment où nous avons passé le contrat, que le projet a été sélectionné, la Région était en phase électorale et n'était pas en mesure de nous donner des éléments permettant de les mettre comme indicateurs dans le contrat passé avec l'ANR.

Je termine par le plan de financement des masters UBFC soutenus par I-Site. On vous a déjà rapporté plusieurs fois dans ce CA que le règlement financier des IdEx et I-Site était extrêmement contraignant et pas du tout adapté pour soutenir des actions de formation. Grâce à l'initiative du Président d'UBFC qui est intervenu en agréant toutes les signatures des membres de la Comue, nous avons pu faire valoir le point de vue d'UBFC comme quoi il n'était pas envisageable d'en rester à des durées d'éligibilité qui s'arrêteraient au mois d'avril 2020, que cela ne permettrait pas de déployer le projet correctement. Je crois que le Président vous a déjà relaté que l'ANR avait assoupli le règlement financier des IdEx / I-Site, ce qui permet d'envisager que les masters puissent être des coûts éligibles pour l'année académique 2021-2022. Ce qui veut dire qu'on va pouvoir soutenir ces masters jusqu'à cette date au moins. Mais si, en 2020, le projet est pérennisé, on reverra évidemment tout cela sur la base du fait que nous avons des fonds sans limitation de durée.

Vous avez les trois phases. Sur l'appel à projets, il y a six parcours mais un qui n'est pas mis en œuvre pour l'instant, celui de Sutan Angela et celui de BSB. Pour l'instant, il n'est pas déployé. Il n'a pas été déployé en 2017-2018. Je ne suis pas certain qu'on arrivera à le déployer l'année prochaine, ni même plus tard. C'est apparemment en cours de discussion.

Pour les trois masters sélectionnés cette année, vous avez la répartition des crédits dont ils bénéficieront et, de même, ce qu'on prévoit pour l'appel à projet 3. J'ai mis six mais je vous ai dit que nous avons encore de la place pour huit. C'est juste pour vous montrer que nous sommes saturés étant donné le calendrier qui nous lie jusqu'en 2020. L'appel à projets Master qui a été lancé récemment est en cours. Ce sera le dernier parce que nous devons engager les crédits, même si nous avons une durée d'éligibilité qui va jusqu'en 2022, il faut



que nous les ayons engagés, que nous ayons fait les conventions de reversement correspondantes à des actions qui auront démarré 6 mois avant la fin de l'échéance de la phase probatoire qui est avril 2020. Il faut donc que nous ayons engagé tout cela avant octobre 2019. Ce qui veut dire que nous devons avoir défini le périmètre pour la rentrée 2019, ce qui explique que l'appel à projets en cours sur les masters soit le dernier. J'insiste là-dessus. Le dernier sauf si le projet est pérennisé au-delà de 2020. Ce qui est plutôt critique puisque je vous ai dit précédemment que nous avons une cible sur les masters qui n'était pas encore atteinte. C'est donc le moment de positionner des masters ; la dernière possibilité est ouverte cette année.

Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.

**M. Chaillet.** - Merci Alain. Avez-vous des questions ? Stéphanie.

**Mme Benoist.** - Je vais peut-être tomber complètement à côté de ce qu'il faut dire, mais je trouve qu'il y a un mélange de français et d'anglais, avec des termes qui ne sont pas traduits à certains moments, qui est gênant pour la compréhension lorsqu'on n'est pas familier du milieu et des coutumes, c'est notamment tout ce qui concerne Fellowship, Tenure Track qui sont en fait des questions de statut. J'ai peut-être la mémoire courte mais il me semble qu'il serait bien d'avoir, au moins dans les documents de travail, un petit rappel sur ce que cela implique au niveau des statuts des personnes, quel type de contrat ils vont avoir, pour combien de temps, etc.

Je ne conteste pas du tout la domination de l'anglais dans la recherche, notamment dans certains domaines, mais quand on a des documents en français, je pense qu'il serait bien que tout soit en français.

Voilà pour ma remarque désagréable.

Ensuite, j'ai une question sur le nombre de candidatures qu'on a eu au niveau des Coachs. Il y a eu trois candidatures, c'est cela ?


**M. Dereux.** - Oui.

**Mme Benoist.** - Comment apprécie-t-on ce nombre de candidatures ? Cela ne me paraît pas beaucoup. Est-ce aussi votre impression ou est-ce que cela s'explique ?

**M. Dereux.** - Pour les Coachs, il faut peut-être tout d'abord rappeler ce qu'on entend par chacun des outils. Sur les International Juniors Fellowships, on n'a pas de traduction, même dans le projet amendé. Tenure Eligible Track signifie une piste qui peut mener à un poste permanent. Track, c'est piste et Tenure veut dire permanent, ferme. C'est le vocabulaire qu'on utilise lorsqu'on met les annonces sur Nature Jobs et Research Gate.

Ce qui veut dire que les établissements concernés dans ce cas avec l'uB et l'UFC ont renvoyé des profils, donc sept profils Junior et un Coach. Sur les Juniors, cela veut dire qu'ils ont réservé soit un poste de PR2, soit un poste de maître de conférences qui est soit gelé, soit dont ils annoncent qu'il sera libre dans 3 ans. C'est leur problème, c'est un engagement qu'ils ont pris vis-à-vis d'UBFC comme quoi, dans les 3 ans, ils seront en mesure de publier un poste sur un profil qu'ils ont renvoyé et négocié avec le VP recherche d'UBFC. Ce n'est que le profil recherche qui a été négocié. Le profil enseignement reste complètement à l'initiative de l'établissement qui annonce cela.

Sur cette base, UBFC peut annoncer – sachant qu'on est sur le mode de recrutement qui est le standard international - la possibilité de recruter des postes qui ont des possibilités de devenir permanents dans les 3 ans. Dans cette période de 3 ans, ces postes sont rémunérés par le budget I-Site, donc par UBFC. Dans la négociation de salaire que nous avons avec eux, il faut évidemment tenir compte du fait que si ces personnes venaient à gagner le concours dans 3 ans, il ne faudrait pas que nous les ayons payées le double de ce que l'uB ou l'UFC



pourrait les payer dans 3 ans.

Il y a évidemment un ajustement par rapport au potentiel qui peut être assuré par les établissements qui vont prendre le relais dans le cas où cette personne gagne le concours sur le profil en question.

L'engagement des établissements, c'est de publier un concours qui soit compatible avec le profil du candidat parce que c'est le profil qu'ils avaient annoncé qu'il fallait publier. Il n'y a donc fatalement pas de malversation puisque c'est le profil qu'ils ont donné en amont.

Pendant cette période, ils sont rémunérés ici et ils ont un engagement. Les personnes recrutées s'engagent, dans la période des 3 ans, à soumettre un projet à l'ERC. Ils n'ont pas obligation de réussite, ils ont l'obligation de soumission. Ce qui explique pourquoi, parmi les sept postes, il y a eu certains postes où les candidats n'ont pas été d'un niveau tel que le conseil stratégique a estimé qu'ils auraient une chance dans les 3 ans de décrocher un ERC. Sur les sept profils retenus, il n'y en a que quatre qui font l'objet de négociations. Une seule a abouti à ce jour et les négociations ont commencé la semaine dernière.

Pour le Coach, c'est comme un professeur invité. Il s'agit d'un Senior qui s'engage à venir au minimum 10 semaines par an pendant 3 ans. On lui rémunérera au minimum 10 semaines. S'il veut venir 3 mois, on peut le faire 3 mois. On est typiquement sur des périodes de 3 mois, ils ne sont donc rémunérés que 3 mois, avec un budget pour développer les projets de recherche dans le laboratoire. Leur engagement consiste à *coacher* un ou plusieurs - idéalement plusieurs - Juniors du laboratoire pour rédiger, être innovant pour soumettre des projets à ERC.

Pour les professeurs, nous n'avons que trois candidatures sur un sujet qui a déjà été bien ciblé et qui consiste à dire : « pendant 3 ans, je vais me dépayser à chaque fois 3 mois, etc. ». Il faut donc déjà des personnes qui aient le niveau puisqu'on attend un certain niveau et il faut des volontaires pour le faire. Il faut que leur situation personnelle le leur permette. C'est pour cette raison que c'est relativement plus difficile, il y a forcément moins de candidats que sur les Juniors.

Est-ce que cela répond aux deux questions ?


Il est vrai qu'il reste des termes en anglais, mais il est convenu, au sein du Copil I-Site, qu'étant donné les moyens dont dispose UBFC, nous n'avons pas de traducteur, nous n'avons qu'un faible effectif. Il est convenu, s'il y a des besoins de traduction de documents qui, pour une raison ou une autre ont, à un moment donné, été rédigés en anglais, que les besoins de traduction doivent être assumés par les établissements membres du consortium I-Site eux-mêmes. Je prends par exemple la liste des titres des projets, il est clair qu'ils ont été envoyés à l'expertise internationale en anglais. S'il y a un besoin de ce type, il faut revoir les moyens que l'on met à disposition d'UBFC. Je veux bien assumer des traductions mais ce n'est pas mon job premier, il faut du personnel dédié et nous n'en avons pas.

**M. Chaillet.** - Y a-t-il d'autres questions ? Oumhanie.

**Mme Legeard.** - Je voulais revenir à la typologie des projets qui sont prévus dans I-Site et au taux de réalisation actuel. Peut-on avoir un retour, pas forcément une évaluation, sur les difficultés qui peuvent être spécifiques à certaines actions particulières ? Je pense par exemple aux masters en anglais pour lesquels il y a visiblement de réelles difficultés pour leur mise en place. Est-ce que l'on peut avoir quelques éléments d'analyse sur l'ensemble ? On voit bien que certains types de projets ont visiblement été bien investis, d'autres beaucoup moins. Est-ce qu'il y a des difficultés particulières qui surviennent auxquelles on n'avait pas pensé ?

L'idée était d'avoir un premier retour sur ce qui était prévu et où nous en sommes.

**M. Dereux.** - Pour les Tenures Tracks comme pour le Coach, avec le préfinancement de l'année dernière, on ne pouvait pas les lancer, tout comme les UBFC Seniors. C'est déjà



une raison pour laquelle il y a un décalage sur ces instruments-là, c'est la première fois qu'on les a ouverts.

Ensuite, sur les projets interdisciplinaires, je vous ai déjà dit tout à l'heure que le CS avait eu une interprétation extrêmement rigoureuse de ce qu'il fallait entendre par « interdisciplinaire » et qu'il y avait donc eu très peu d'élus alors que nous avions une cible beaucoup plus élevée.

Cela vous montre bien que nous avons dit au conseil stratégique qu'il ne devait pas se sentir lié par la cible et qu'il ne s'est d'ailleurs pas du tout senti lié, on le voit sur les Séniors, et même sur les masters, où on avait une cible supérieure et où ils ont été extrêmement rigoureux par rapport à la sélection.

Pour les difficultés sur les projets interdisciplinaires, je viens de vous les expliquer. Sur les autres, on n'en a pas tellement. Sur les projets blancs, on en a toujours beaucoup. Sur les projets avec les industries, on a un taux constant de soumissions. On a 12 soumissions, c'est la même chose que l'année dernière mais, l'année dernière, on en avait déjà retenu quatre. Et là, je peux vous dire que les projets qui ont été soumis, pour plus de la moitié, sont des projets qui impliquent d'autres partenaires industriels. Je pense donc que là, on n'a pas vraiment de difficulté de mise en œuvre.

Maintenant, sur les masters en anglais, le fait que nous ayons eu beaucoup moins de projets retenus est lié, comme je l'ai déjà expliqué ici, au fait qu'il n'y a pas eu un travail de fait pour présenter certains projets de master de façon à ce qu'ils soient compréhensibles de l'extérieur de France ; c'est surtout ce point qui a été pénalisé.

Nous avons expliqué personnellement aux responsables des projets qui n'avaient pas été retenus pourquoi ils ne l'avaient pas été et ce qu'il fallait changer. Je pense qu'ils vont y arriver. Maintenant, il y a d'autres types de difficultés pour la mise en œuvre des masters. Khadija vous en a déjà certainement parlé, avec les histoires d'approbation de maquettes, toutes ces choses-là. Ce sont encore d'autres problèmes. Il est beaucoup plus compliqué de mettre en œuvre un projet de master en anglais qu'un projet blanc, nous sommes bien d'accord, puisqu'il y a des tas de contraintes réglementaires. C'est Khadija qui s'en occupe, je ne vais donc pas parler à sa place, mais c'est une difficulté qui n'est pas inhérente au projet I-Site lui-même, c'est inhérent au système de mise en place d'une filière.


**M. Chaillet.** - Marc.

**M. Neveu.** - Sur la répartition par axe des projets, on constate 49 % pour l'axe 1, 23-24 % pour les autres axes et 3,5 pour ce qui est hors axe. Je ne suis pas surpris qu'hors axe, il n'y ait pas grand-chose. La théorie du ruissellement, on sait qu'il n'y a que ceux qui y croient qui peuvent y croire.

Comment peut-on expliquer, à l'intérieur de cela, la prédominance d'un axe, l'axe 1, qui a beaucoup de projets, beaucoup de financements, beaucoup de projets de manière générale ? Est-ce qu'il y avait quelque chose de particulier sur cet axe qui a fait qu'il était plus en capacité d'obtenir un certain nombre de validations de projet ?

**M. Dereux.** - Plusieurs remarques. Tout d'abord, en ce qui concerne les projets hors axe, il y en avait très peu de soumis (deux) et deux de retenus. C'est aussi quelque chose qu'il faut remarquer. Cela dit, nous sommes en progrès par rapport à l'appel à projets 1 où il y en avait zéro de soumis. Quand ils étaient soumis, c'était en association avec un autre axe. Je le constate simplement.

Sur l'axe 1 et les répartitions, je voudrais refaire un commentaire que j'ai déjà fait préalablement. Déjà sur la base des résultats de l'appel à projets 1, on voyait cette tendance se dégager. J'ai demandé au comité de pilotage s'il fallait donner des consignes de nombre de projets par axe à retenir par type d'instrument. On pourrait par exemple dire, sur la base des projets retenus sur les projets industriels, qu'on veut spécifiquement des projets industriels



de l'axe 2 ou 3. Le comité de pilotage – sachant que je n'y ai pas droit de vote -, alors que je lui ai rappelé plusieurs fois qu'il avait cette possibilité de configurer les appels d'offres, a toujours refusé de le faire. Il changera peut-être d'avis, je ne sais pas.

Maintenant, pourquoi l'axe 1 ? Pour moi, ce n'est pas tellement une surprise puisque quand on a dû faire le relevé des indicateurs quand on a soumis le projet I-Site, il était déjà clair qu'en nombre de projets type ANR, type projets européens et même les ERC, il y avait déjà un centre de gravité très fort vers l'axe 1. Ce n'est donc pas vraiment une surprise.

Pour l'axe 3 qui arrive par ailleurs, dans d'autres contextes, à décrocher beaucoup de crédits qui se mobilisent moins sur I-Site, cela peut s'expliquer de diverses façons. D'une part, si vous demandez à des médecins ou à des directeurs de recherche de l'INSERM ce qu'ils pensent du fait de postuler à I-Site, ils vous répondent que ce sont des petits budgets. Ils mettent davantage d'efforts sur des projets qui sollicitent la médecine comme ils le font d'habitude, c'est-à-dire avec des montants beaucoup plus conséquents. On a cela comme phénomène.

Sur l'axe 2, même s'il est très bien représenté en région avec l'INRA, etc., ils nous disent que des acteurs industriels du domaine Agroalimentaire qui ont leur centre de recherche dans la région, il n'y en a pas. Ce qui leur pose un vrai problème, notamment sur la partie des projets industriels.

Je n'ai pas d'autre commentaire à faire là-dessus si ce n'est que nous avons visiblement des axes 2 et 3 qui ont des moyens de se financer traditionnellement beaucoup plus facilement que les acteurs de l'axe 1, sachant que les acteurs de l'axe 1, au fil des années, ont dû se battre sur pas mal d'appels à projets compétitifs, peut-être plus que les autres. Ce qui fait qu'ils sont beaucoup plus aguerris. Ils ont, à mon avis, plus de réflexes et ils connaissent mieux les codes pour répondre à ce type d'appels à projets.

Je ne sais pas si cela répond bien à ta question.


**Mme Chahraoui.**- Je voudrais ajouter quelque chose au niveau des appels à projets master I-Site BFC. Il est vrai que jusqu'à présent, sur les deux premiers appels à projets, on a eu un certain nombre de projets déposés au titre de l'axe 1, au titre de l'axe 2 et pas au niveau de l'axe 3 et pas hors axe.

L'expérience que nous avons jusqu'à présent nous a permis de retravailler sur la question du calendrier. Je pense qu'il y avait vraiment une problématique autour du calendrier, c'est-à-dire qu'on demandait aux collègues de commencer à soumettre le projet en juillet, de le rendre en septembre. On était vraiment sur des périodes assez courtes. Là, pour le troisième appel à projets, on a proposé un appel à projets qui commence en janvier, avec une réponse de l'établissement en juillet. Ce qui nous laisse au moins 6 mois pour pouvoir nous préparer. Sur cette période de 6 mois, je pense qu'il y a vraiment une communication à faire, un accompagnement auprès des collègues.

Sur les masters UBFC, l'idée est tout de même que l'on travaille autour de la pluridisciplinarité, donc avec une offre de formation qui soit diverse. L'idée est que nous ayons des appels à projets de master I-Site dans tous les domaines. Actuellement, nous rencontrons des collègues et il y a une dizaine de propositions qui ne sont pas seulement dans les axes 1 et 2. On va certainement avoir des propositions au niveau de l'axe 3 et également dans les sciences humaines et sociales et les langues. On essaie de pousser pour que nous ayons une offre diversifiée et que ce ne soit pas cantonné à certains axes, ce qui, sur le long terme, serait vraiment dommageable pour tout le monde.

**M. Dereux.**- On n'a pas écrit que les masters devaient être liés aux axes I-Site. Dans le projet I-Site, on a dit que c'était des masters orientés recherche. C'est tout ce qu'on a dit. Il n'y a pas de spécification par rapport aux axes sur les thématiques des masters. D'ailleurs, comme tu le dis, il faudrait qu'il y ait davantage de réactivité dans certaines communautés. On voit de nouveau que les masters de l'axe 1 sont demandeurs, ils vont remettre des





dossiers. S'il faut faire le parallèle avec le fait que l'EUR ait été gagnée, c'est aussi sur l'axe 1 globalement. Elle intègre différents masters dont certains sont déjà des masters soutenus par I-Site. Il y a donc une dynamique et je souhaite qu'elle inspire les autres communautés puisque ce n'est pas infaisable.

**M. Chaillet.** - Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vais juste dire quelques mots qui seront, d'une certaine manière, une redite de ce qui a été indiqué, mais je veux tout de même le redire.

Trois points. Le premier, c'est l'information. Pour répondre à quelque chose, il faut en avoir l'information. J'espère – et c'est une question que je peux vous poser – que vous avez bien l'information sur les divers appels à projets qui vous ont été présentés. C'est le premier point qui est une forme de question, que l'information arrive bien jusqu'à chacune et chacun de nos collègues qui sont susceptibles d'y répondre. Si ce n'est pas le cas, il faut qu'on l'améliore, mais je suppose que c'est le cas.


La deuxième chose, c'est l'accompagnement. Il y a effectivement, comme Marc l'a relevé, un très faible nombre de projets hors axe mais un fort taux de succès. Il est donc vraiment dommage de ne pas déposer davantage de projets de cette nature. Il y a évidemment des collègues, des domaines qui sont plus aculturés à ce type de format que d'autres, c'est une évidence. Mais là, la question de la gestion de tout cela, c'est la question du Copil puisque je rappelle que l'I-Site, c'est 15 partenaires. Pour ce qui est de l'accompagnement, nous pouvons le faire et nous le faisons à travers les compétences des vice-présidents. Khadija Chahraoui fait un travail énorme d'accompagnement des collègues qui souhaitent proposer un projet de master. On peut faire la même chose sur les projets de recherche pour nos collègues qui, on le comprend bien, sont moins aculturés à ce type d'exercice. Il faut donc vraiment nous solliciter en cas de besoin.

La troisième chose concerne les masters. Je veux insister à nouveau sur le fait qu'avant une pérennisation – que nous appelons tous de nos vœux – en 2020, c'est le dernier appel à projets master qui est décalé des appels à projets recherche pour laisser le temps aux collègues de monter des projets. Ce troisième appel à projets est vraiment l'opportunité de déposer de nombreux projets de quelque nature que ce soit parce que cela a été dit, ce n'est pas coloré par les axes de l'I-Site. On attend des projets dans tous les domaines des établissements. C'est vraiment important, je veux le dire. Il y a un accompagnement pour monter ces projets et les établissements ont bien entendu leur mot à dire, vous le savez, parce que ce sont eux qui opèrent ces projets.

On attend beaucoup de projets, je l'espère, de masters pour ce troisième appel à projets, de domaines vraiment extrêmement variés pour pouvoir avoir cette offre de masters internationaux qui, je le rappelle aussi, sont des masters qui ne sont pas faits pour former des "légions" étrangères en Bourgogne Franche-Comté. Ce sont aussi des masters pour nos étudiants des établissements de Bourgogne Franche-Comté qui peuvent tout à fait y rentrer parce qu'ils ont la volonté de s'internationaliser au sens d'avoir une acculturation à une langue, une acculturation à l'international. Des bourses de mobilité sortantes sont proposées pour pouvoir faire des stages à l'étranger. Ces masters sont donc véritablement un mixte d'une attractivité internationale qui est l'un des cœurs d'un projet comme I-Site, auquel nous devons tous souscrire puisque, comme vous le savez, nous sommes en déficit de ce point de vue, mais également pour nos étudiants, les étudiants qui sont formés dans nos établissements et qui peuvent aussi tout à fait rentrer dans ces masters.

Il y a des étapes, au-delà du processus du Copil I-Site, qui nous incombent, avec l'accréditation de mentions lorsqu'il faut les accréditer. Il ne faut pas le négliger, c'est pour cela que l'appel à projets a été avancé. Je vous invite à relayer le fait que c'est vraiment l'occasion de déposer des projets de toute nature. N'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement, à la fois sur les projets de formation et les projets de recherche.

Je rappelle le sens et même peut-être les valeurs que nous souhaitons donner à tout



cela, c'est bien entendu d'avoir une locomotive puissante, mais qu'elle ne s'engage pas sur la bonne voie sans les wagons. C'est la raison pour laquelle il est important de pouvoir ouvrir ces appels à projets à tout le monde et que tout le monde se sente aussi légitime, même s'il en a moins l'habitude, à déposer des projets dans le cadre de l'I-Site.

**M. Dereux.**- Je voudrais compléter ce que vient de dire Nicolas au sujet des masters en rappelant la dynamique que cela peut créer. Je crois fermement qu'en plus de la qualité du LabEx Action qui servait d'appui aux projets d'EUR, le fait qu'il y avait déjà deux masters opérationnels en anglais a pesé très lourd dans la perception qu'a pu en avoir le jury international qui a sélectionné les EUR. Quand on voit qu'un projet EUR est de l'ordre, pour nous, de 7,3 millions, si mes souvenirs sont bons, c'est : avoir ou ne pas avoir. Il faut ajouter à cela la partie recherche.

Il va y avoir des appels EUR qui vont se reproduire dans les mois qui viennent, voire les années qui viennent, il faut vraiment interpréter que les masters en anglais sont un tremplin pour avoir un projet EUR fort. Ça a tout de même fait domino.

De ce point de vue, je suis plutôt inquiet de voir que nous avons un LabEx dans le domaine santé pour lequel nous n'avons pas encore de master en anglais. Je le dis clairement. Je ne le dis pas qu'en tant que porteur d'I-Site. Pour la stratégie par rapport à d'autres types d'outils qu'il faut aller chercher, cela pose question.

**M. Chaillet.**- On va avancer, si vous le voulez bien. Il était important de vous faire cette restitution sur le processus du Copil I-Site et les résultats de cet appel à projets 2.

## **5) Projets intégrés ISITE-BFC : demande de subvention**

**M. Chaillet.**- Le point suivant est complémentaire, il concerne la subvention Région pour les projets intégrés qu'Alain Dereux va vous présenter succinctement également.


**M. Dereux.**- Je n'ai pas de Powerpoint de prêt là-dessus puisque c'est un sujet qui est en discussion. Le contexte, je ne sais pas s'il a déjà été expliqué ici par Michel.

**M. Chaillet.**- Non. Fais-le rapidement.

**M. Dereux.**- La Région a l'intention d'accompagner le projet I-Site pour diverses raisons. La raison qui nous concerne en tant que coordinateur de projet, c'est qu'il est important de montrer que le projet est accompagné par les autorités locales. Du point de vue de la Région, elle a ses raisons, vous les lui demanderez directement. Mais, pour nous, c'est plutôt une bonne nouvelle. Après interaction avec la Région, cela interviendrait dans le schéma Excellence. Je vous rappelle que la Région a trois grands chapitres : Excellence, Amorçage et Projets structurants d'envergure, quelque chose comme cela. Dans les projets d'excellence, elle veut configurer un soutien au projet I-Site en demandant d'avoir des projets structurants par axe.

Ces projets sont en cours d'élaboration par des animateurs d'axe. Pour l'axe 1, c'est Michaël Gauthier qui est au laboratoire Femto, pour l'axe 2, c'est Bertrand Schmitt de l'INRA, pour l'axe 3, c'est Olivier Micheau, INSERM, en collaboration avec le Professeur David Masson qui est un PUPH.

Ces animateurs d'axe ont consulté ces dernières semaines les directeurs de laboratoire concernés pour élaborer un plan pluriannuel, sur 3 ans, d'élaboration de projets qu'on appelle intégrés. On aurait pu dire « structurants », mais comme ce mot était déjà pris par la Région dans son dispositif, on a parlé de projets intégrés. Leur but est de faire des investissements qui amèneraient les acteurs du consortium I-Site - et en particulier d'UBFC -



dans une position de *leadership* au moins national et si possible au niveau international ou européen.

Il ne s'agit pas de faire un travail de jeunesse des plateformes qui sont financées par ailleurs. Il s'agit de réfléchir aux investissements, dans les domaines des trois axes I-Site, qui mettraient les acteurs du site en position de *leadership* au moins national. C'est là-dessus qu'ils sont en train de réfléchir.

Ces projets vous seront soumis quand ils seront prêts. Nous avons un calendrier extrêmement contraint. La Région va ouvrir une deuxième phase de son appel à projets Excellence. Ce sera entre le 18 mars et le 20 avril. Tout devra être bouclé pour le 20 avril.

Ce que je demande au CA, puisque nous allons être extrêmement contraints par le calendrier, c'est d'autoriser le Président à soumettre ces projets puisqu'il faut l'approbation du CA pour des soumissions de projets.

Trois projets vont être soumis, qui sont des projets pluriannuels. L'année prochaine, il y en aura trois autres de soumis et, dans 2 ans, de nouveau trois. Nous avons besoin, à cause de ce calendrier, d'avoir l'autorisation du CA pour soumettre ces projets. Ce qui ne veut pas dire qu'ils sont validés en même temps, c'est l'autorisation de les soumettre pour être dans le créneau du calendrier d'ouverture d'appels à projets par la Région.

**M. Chaillet.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

S'il n'y a pas de question, je sou mets cela au vote.

Concernant l'autorisation de solliciter les subventions, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

## **6) Prime pour charge administrative pour les animateurs d'axe ISITE-BFC**

**M. Chaillet.**- Le troisième volet qui a trait à I-Site BFC concerne la question des primes pour charge administrative pour les animateurs d'axe I-Site.


Vous l'avez compris, la déclinaison du projet I-Site se fait jusqu'à présent par un ensemble d'appels à projets de natures diverses. Ce sont les équipes qui soumettent leurs propres projets, mais il y a également besoin d'agrèger les équipes, que les gens se connaissent au sein d'un axe, commencent à travailler ensemble, envisagent des projets en commun et envisagent ensemble des équipements particuliers, comme c'est le cas pour le cas précédent, en tout cas des projets au sens large qui permettent d'avancer dans la progression scientifique de l'axe.

Jusqu'à présent, ce n'était pas en fonction, ça l'est désormais depuis peu, avec des animateurs d'axe pour les trois axes. Ces animateurs font, depuis qu'ils sont en place, un travail très important de connexion avec les laboratoires concernés par les axes pour essayer d'exprimer des directions communes.

Ce qui vous est demandé, c'est l'octroi d'une prime pour ces animateurs d'axe équivalente à 64 heures équivalent TD, convertible en décharge en toute ou partie, sachant que cela ne sera pas le cas puisque les animateurs d'axe sont des chercheurs des organismes. Si c'était un enseignant-chercheur, ce serait convertible en décharge de service.

**M. Dereux.**- Une précision. Le PUPH dont j'ai parlé tout à l'heure n'y a pas droit de toute façon suite à son statut.

**M. Chaillet.**- L'axe 3 a souhaité avoir deux co-animateurs dont l'un n'est simplement pas éligible à ce type de chose.



À l'issue de ce rapport, il y aura un CA restreint pour se prononcer cette fois-ci sur les personnes concernées.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je vous propose de passer au vote : qui s'oppose à l'attribution de ces primes ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

Merci Alain.

## 7) Processus d'évaluation des projets Région

**M. Chaillet.**- Je vous propose de passer à présent à la question du processus d'évaluation des projets Région que je contextualise une seconde avant de laisser la parole à Catherine Baumont, Présidente du conseil académique qui a géré cela, avec Michel de Labachellerie, VP recherche, dans un temps extraordinairement court. Vous savez que les outils d'intervention de la Région étaient jusqu'à présent séparés entre l'ex-Bourgogne et l'ex-Franche-Comté qui avaient le temps d'harmoniser tout cela et de prolonger ces outils d'intervention jusqu'à présent.

Un travail a été fait au niveau de la Région pour, cette fois-ci, avoir des outils d'intervention qui soient bien à l'échelle de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté. Ils ont été définis par la Région, ils ont été mis en place cette année et leur mise en place induit un calendrier qui est extraordinairement contraint, avec un dispositif qui inclut non pas une évaluation mais un regard à l'échelle fédérale, qui a été fait de la manière dont Catherine Baumont va vous parler tout de suite.

**Mme Baumont.**- Merci Nicolas. Bonjour à tous.

Nicolas a rappelé les éléments de contexte, notamment au niveau des délais contraints. Au-delà de ces délais contraints, je pense qu'il faut bien prendre conscience que c'est aussi une recherche de convergence qui a été faite sur la manière dont UBFC pouvait se mobiliser pour répondre à cette demande d'évaluation de projet. C'était aussi quelque chose de nouveau pour nous, comme ça l'était pour la Région.

Ce dont je vais parler ici, ce sont les trois modalités qu'UBFC a mis en œuvre pour évaluer deux dispositifs. Le premier concerne les appels à projets recherche mais qui comportaient un volet de demandes d'allocation de recherche doctorale. On a mis en œuvre deux modalités, pour les appels à projets et pour les allocations de recherche doctorale.

Un autre dispositif est lancé, il n'est pas encore achevé au niveau des dates de dépôt des projets, il concerne la formation et la vie étudiante. Là, UBFC a de nouveau mis en œuvre un autre dispositif.

Pour faire simple, c'était rechercher de manière pertinente et efficace les moyens de mise en œuvre de réponse à la demande de la Région sur l'évaluation des projets déposés au titre de ces trois dispositifs : recherche incluant les demandes d'allocation de thèse, formation et vie étudiante.

Il est important de souligner l'aspect de convergence parce que finalement, au-delà d'une réponse à une demande qui est : « comment UBFC peut formuler des avis sur les projets qui sont déposés pas les collègues au travers de leurs établissements ? », il s'agissait de se saisir de ce travail et de cet exercice afin d'avoir une vision et une réflexion plus globale sur la stratégie que le site peut se donner à moyen terme. C'est la raison pour laquelle je parlais de convergence entre une demande qui est faite et la manière dont on y répond.

Je vais prendre trois points successifs :

- Le dispositif de mobilisation à UBFC pour les projets dans le cadre des dispositifs recherche mais hors allocation de thèse.
- Le deuxième point sera sur les allocations de thèse.

- Le troisième point sera sur les appels à projets au titre de la formation et de la vie étudiante.

Pour rappel, vous avez le calendrier de ces appels à projets, du dispositif qu'Alain Dereux a rappelé. Ce sont des modes entrées-projets, donc des projets qui sont déposés par les collègues, avec un dispositif d'Excellence et puis, au titre de l'émergence, deux dispositifs Amorçage et Envergure avec une logique qui pourrait être trouvée sur le fait qu'un projet déposé au titre de l'amorçage puisse ensuite faire sens et devenir un projet d'envergure et ensuite aller jusqu'à l'excellence.

Les laboratoires avaient jusqu'au 18 janvier pour déposer les projets. Les établissements ont donné des classements sur ces projets. Ensuite, ces différents projets ont été collectés par UBFC, mis à disposition à UBFC au 19 février. Il ne vous aura pas échappé qu'il y avait une semaine de vacances. L'avis doit être saisi pour le 9 mars. Si bien que la fenêtre de tir était assez courte. Mais nous avons relevé le défi et l'outil que nous avons choisi pour rendre cet avis sur les projets recherche, ce sont les pôles thématiques qui reflètent la structuration académique d'UBFC.

Vous avez ici le calendrier de la mise en place des pôles thématiques. Au terme d'un processus qui a démarré au début de l'année 2017, après passage en instances à la fin de l'année 2017 et puis début janvier 2018, il y a tout un processus que nous avons pensé, imaginé pour informer la communauté sur nos pôles thématiques ; il s'agissait de faire en sorte que ces pôles thématiques se mettent en place en se définissant une gouvernance pour qu'ils mènent ensuite des actions.

Cette mise en place des pôles thématiques à travers leur gouvernance devait se passer idéalement en avril-mai. Vous voyez que la demande de la Région (pour le 9 mars 2018) fait un peu collision avec notre planning initial. Nous avons donc invité les parties prenantes faisant partie de ces pôles thématiques en configuration recherche, puisque telle était la demande de la Région, un peu plus tôt que prévu.

Un petit rappel sur les pôles thématiques car il me semble important de montrer que c'est un outil de structuration académique pour le site Bourgogne Franche-Comté. Ces pôles thématiques ont été validés par le contrat de site en avril 2017 avec l'identification de sept pôles thématiques dont vous avez le contenu disciplinaire thématique en bas du *slide*, avec des acronymes qui sont simplement les initiales reprises de leur intitulé.

Il faut comprendre que ces pôles thématiques sont des instances consultatives de partage d'informations, d'animation et de coordination à l'échelle d'UBFC. Ils ont des missions transversales mais structurantes afin d'élaborer une vision unifiée, lisible et attractive de l'offre de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté, de suivre les projets structurants à l'échelle du site et de faire émerger des projets scientifiques structurants, d'incuber des projets émergents et enfin de mener une réflexion prospective avec les partenaires socio-économiques. Ce sont les missions qui sont confiées aux pôles thématiques.

Les sept pôles :

- le pôle « Sciences fondamentales appliquées et technologiques » est assez relié à l'axe 1 de l'I-Site.
- le pôle « Sciences de la vie, de la terre, territoire, environnement, aliment » est lié à l'axe 2 de l'I-Site.
- le pôle « Santé, cognition, sport » est lié à l'axe 3 de l'I-Site.
- le pôle « Ingénierie et management », Polytechnicum, était inscrit dans les statuts d'UBFC à l'origine. Il a trouvé sa place de manière assez naturelle et évidente.

Les trois derniers pôles :

- DGEP « Droit, Gestion, Economie politique »,
- « Lettres, Langues et Communication »,
- « Sciences de l'Homme et de la Société ou Société Espace-Temps, l'intitulé changera peut-être pour éviter une confusion entre les SHS en général et celles qui sont représentées



par ce pôle autour de la Sociologie, de la Géographie, de l'Histoire et des autres Sciences Sociales.

Ces trois pôles relèvent de domaines thématiques traités habituellement par les Sciences Humaines et Sociales. Il était important de montrer que la place faite aux SHS pouvait être visible et portée par trois pôles thématiques.

Les modalités pour répondre à la demande de porter des avis ou des évaluations - on verra que les termes évoluent au fur et à mesure des *slides*, le premier terme était « évaluation des projets Région par UBFC » - se sont faites en concertation avec la Région ainsi qu'avec les VP recherche des établissements à l'occasion de la réunion du pôle fonctionnel des VP recherche, réunion animée par Michel de Labachèlerie.

Le périmètre recherche de ces pôles thématiques était constitué des directeurs d'unités, des directeurs et directeurs adjoints des écoles doctorales, les animateurs des axes I-Site pour les trois premiers pôles, les responsables des collegiums à UFC, les représentants du pôle d'ingénierie et de management, sachant que ce dernier n'a pas vocation à traiter directement le volet recherche. Mais il est important que les représentants du pôle d'ingénierie et de management soient présents dans ces pôles thématiques sur la recherche.

Vous avez à l'écran notre semaine-marathon de réunions des pôles thématiques, animées par moi-même et Michel de Labachèlerie. L'avis était à rendre pour le 9 mars, je précise que nous avons encore deux pôles thématiques le 8 mars.

Quel travail cela a-t-il représenté ? Il est important de montrer qu'un grand nombre de dossiers ont été déposés par les collègues pour répondre à ces appels à projets Région sur le dispositif recherche. Au final, il s'agit d'environ 250 dossiers, sachant qu'un dossier peut comporter plusieurs volets, un volet investissement, un volet fonctionnement, un volet demande d'allocation de thèse et un volet demande d'allocation pour un post-doc.

Vous avez ici les projets et chaque projet peut avoir différents dispositifs de subvention.

Un point que vous avez vu dans la présentation précédente, qui est que les trois premiers pôles qui sont liés aux axes I-Site déposent finalement beaucoup de projets, notamment pour le pôle sur l'axe 1 et sur l'axe 3, avec 84 dossiers à instruire, 76 pour l'autre et 38 pour Territoire, environnement, alimentation.


Sur les pôles relevant des SHS, le nombre de dossiers n'est pas négligeable même si, quantitativement, il peut apparaître comme étant en décalage par rapport au nombre des trois autres pôles.

Un total de 244 dossiers à instruire. Ce sont les pôles thématiques qui ont mené ce travail.

Sur l'autre colonne, ce sont les dossiers que nous avons traités en séance concernant les pôles thématiques. En effet, vu la grande quantité de dossiers déposés, nous avons prévu, à l'origine, des réunions de deux heures pour chaque pôle thématique, mais il est apparu totalement impossible de pouvoir, dans les trois premiers pôles, traiter une aussi grande quantité de dossiers.

Il y a donc eu un processus de « sélection » des dossiers instruits par les pôles thématiques là où il y avait beaucoup de dossiers. Étant donné que les établissements avaient procédé à des classements sur les projets déposés, le pli a été pris d'instruire au niveau des pôles thématiques les projets qui étaient déjà bien classés par les établissements mais tout en sélectionnant par ailleurs des projets pour qu'il y ait une représentativité de tous les laboratoires qui avaient déposé des projets. Vous avez ainsi, dans la dernière colonne, le nombre de dossiers qui ont été traités au sein des pôles thématiques.

Comme il s'agissait d'un processus qui démarrait, aussi bien pour la Région que pour nous, dans les échanges que nous avons eus avec la Région, il nous a semblé important qu'UBFC ne puisse pas procéder à des classements des projets mais qu'elle ait malgré tout un avis à donner. Nous avons donc décidé, en accord avec la Région, que tous les avis donnés par UBFC seraient favorables, ce qui permettait aussi de tester la pertinence de notre



méthode. Ces projets ont été assortis d'un commentaire permettant d'informer la Région sur le positionnement régional du projet et la Région, toujours pour la raison que je viens d'évoquer, c'est-à-dire que c'est une méthode qui reste à tester de notre côté mais aussi de son côté, s'est engagée à ne pas utiliser cet avis pour interclasser les projets en 2018.

Quand je dis « en 2018 », vous voyez que ce dispositif que nous avons mis en place sera à conforter, voire à améliorer, des marges d'amélioration sont possibles, afin de pouvoir, sur les années suivantes, toujours en accord avec la Région et la communauté UBFC, savoir si on peut passer d'un commentaire à un avis favorable, défavorable ou réservé, ce qui n'a pas été le cas ici, voire à déclassement, mais ce n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Dans la méthode, dès que nous avons eu les projets, nous avons identifié dans chaque périmètre de pôle thématique un laboratoire rapporteur de ces projets et seules des informations factuelles étaient attendues et en aucun cas il ne s'agissait d'être juge et arbitre. C'est-à-dire qu'un laboratoire, dans une certaine discipline, s'il devait regarder un projet déposé par un laboratoire de cette même discipline mais d'un autre établissement, ne formulait pas d'avis scientifique. Ce n'était pas l'objet. Il ne devait pas porter un jugement mais plutôt regarder de quelle manière les projets déposés répondaient à une sorte de positionnement régional.

Pour élaborer ces avis, nous avons proposé aux laboratoires, aux collègues rapporteurs, un petit questionnaire qui allait servir d'argumentaire concernant l'avis favorable.

Il n'y avait donc pas d'évaluation scientifique, pas de classement, puisque les unités de recherche, voire les établissements avaient déjà procédé à ces classements. Notre orientation était de regarder comment ces projets se positionnaient dans le paysage global de la recherche sur l'ensemble des établissements.


Vous avez à l'écran le questionnaire qui a été proposé aux personnes qui rapportaient sur les dossiers :

- Le projet vient-il renforcer une thématique en Bourgogne Franche-Comté ?
- Est-ce qu'il permet d'agréger des laboratoires autour de cette thématique de nouveaux laboratoires qui n'étaient pas dans le projet initial ?
- Y a-t-il un risque de concurrence ? Sachant qu'il faut le prendre de manière non restrictive, c'est-à-dire que deux projets sont en concurrence s'ils sont exactement sur le même sujet, la même thématique, etc. Il n'y a donc pas de projet concurrent à ce niveau-là. C'est donc plutôt la complémentarité sur laquelle il fallait se prononcer.
- Si ce n'est pas une thématique majeure ou structurante en BFC telles qu'elles existent actuellement, quel est le potentiel de ces projets, leur positionnement au niveau national, voire au niveau international et peuvent-ils permettre l'émergence d'une thématique structurante en Bourgogne Franche-Comté ? Si oui, dans quel domaine ?
- Peut-il intéresser des acteurs socio-économiques importants de Bourgogne Franche-Comté et lesquels ?

J'ai terminé. Je répondrai à vos questions si vous voulez avoir des éléments sur la manière dont ces réunions de pôles thématiques se sont passées, etc. Vous aviez dans la dernière colonne du tableau précédent le nombre de dossiers que nous avons traités.

Ces réunions pôles thématiques se sont passées de la manière suivante. Tout d'abord avec une présentation des pôles thématiques et de leurs missions et nous sommes très vite passés à l'exercice. Les laboratoires rapporteurs ou les collègues rapporteurs avaient joué le jeu. Ceux qui n'avaient pas joué le jeu ont joué le jeu soit en séance, soit après coup. En réalité, l'exercice a été finalement assez bien perçu et assez bien compris puisque la présence aux pôles thématiques de l'ensemble des personnes invitées était de l'ordre de 90 %. Certaines personnes n'étaient pas présentes parce qu'elles n'avaient pas pu se dégager aux dates finalisées. La communauté a donc répondu présente et a bien compris l'exercice.

À la fin de chaque séance, nous avons une démarche collective sur la manière de qualifier l'insertion de chaque projet dans le paysage UBFC. J'insiste bien à ce niveau ; il s'agissait bien d'avoir une position collective sur les argumentaires portés à chaque projet



après que cet argument ait été proposé par le laboratoire rapporteur et éventuellement complété, s'il était présent, par le laboratoire porteur.

Pourquoi dis-je « s'il était éventuellement complété » ? Ces informations que nous avons collectées n'étaient pas inscrites d'emblée dans les projets qu'avaient déposés les collègues. Ils savaient qu'un avis UBFC allait être demandé puisqu'il y avait l'encadré « Avis d'UBFC ». Cependant, le dispositif n'avait pas été élaboré en amont, c'est-à-dire avant le 18 janvier qui était la date de dépôt des projets par les porteurs.

En matière de marge d'amélioration, il y a quelque chose d'assez simple pour l'année prochaine : on demandera déjà aux porteurs de projet dans quel pôle thématique se situe leur projet. Ensuite, au vu des argumentaires qui sont là, les informations qui seront demandées le seront explicitement de sorte que le dispositif puisse se passer de manière plus fluide.

**M. Chaillet.** - Merci Catherine. Avez-vous des questions, des commentaires ?

Là aussi, il était utile de vous présenter l'intervention à l'échelle fédérale nouvelle sur ces nouveaux appels à projets Région.

**Mme Bon.** - Je voulais savoir si, dans cette démarche qualité, vous aviez aussi intégré l'avis du conseil des membres ? Est-ce que vous avez consulté les membres sur cette démarche qualité ?

**Mme Baumont.** - Oui. Je suis passée assez vite. La démarche qualité provenait de la mise en place des pôles thématiques. Ensuite, en conseil des membres, nous avons eu des échanges à ce sujet.

**Mme Bon.** - Que ressort-il de leurs avis à ce sujet ?

**Mme Baumont.** - Deux personnes du conseil des membres nous ont dit que nous étions en train de mener quelque chose qui pourrait être très grave.

**Mme Bon.** - Pour quelle raison ?

**Mme Baumont.** - Le point focal était que nous mettions en place un dispositif où nous étions juge et partie, ce qui n'est pas le cas.

En tout cas, le fonctionnement des pôles thématiques sur la semaine entre le 5 et le 8 mars a bien montré que l'exercice n'était pas du tout de cette nature-là et les personnes présentes au niveau des pôles thématiques ont bien compris que ce n'était pas le cas.

Dans les semaines qui ont précédé la mise en place du dispositif, nous avons envoyé un message aux collègues en leur disant qu'ils allaient être sollicités pour faire ceci ou cela et les mots employés peuvent avoir été mal interprétés. Il y a en effet eu un gros travail d'échanges de mails qui a été fait. Dans la mesure du possible, on réexplicitait et les collègues qui voulaient nous appeler pouvaient le faire.


Il faut aussi comprendre la charge de travail des uns et des autres. Les établissements avaient aussi sollicité les collègues, parfois les mêmes, pour donner des classements, ce qui a pu engendrer une situation en tension.

**M. Chaillet.** - Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Stéphanie.

**Mme Benoist.** - Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Au début, dans la première phase, les établissements avaient émis un avis sur les dossiers.

**M. Chaillet.** - Ils avaient classé les dossiers.





**Mme Benoist.**- Les établissements avaient sans doute suivi les préconisations des laboratoires.

**M. Chaillet.**- Je ne peux pas te dire comment cela s'est fait puisque cela s'est fait par les conseils scientifiques de chaque établissement, sachant qu'il a clairement été indiqué par la Région, lors de la mise en place de ce nouveau dispositif, que pour générer cette phase de transition entre les anciens dispositifs et les nouveaux, les financements seraient maintenus par rapport à l'année dernière, établissement par établissement. C'est donc bien le classement des établissements qui va être pris en compte. Ce classement a été fait par les commissions recherche des établissements.

**Mme Benoist.**- C'est le classement des établissements qui a été pris en compte. Ensuite, ce sont les pôles thématiques qui ont émis un avis favorable.

**M. Chaillet.**- Non, il n'y a pas de redondance d'action.

**Mme Benoist.**- C'est ma question.

**M. Chaillet.**- Les commissions recherche des établissements ont travaillé sur le contenu scientifique des projets, ceci d'une manière qui leur appartient. Derrière cela, il nous a été demandé par la Région de regarder les projets, parce que si on veut avoir comme rôle de mettre les personnes en lien les unes avec les autres, il faut que l'on sache quel est leur projet. C'est la raison fondamentale.

Deuxièmement, ils nous ont demandé d'expérimenter le fait d'émettre non pas un classement mais un avis sur l'échelon fédéral. On ne classe pas, on ne regarde pas la partie scientifique. On n'est pas en capacité de le faire et, en plus, ce serait redondant par rapport à ce qu'ont fait les établissements. Par contre, il y a un avis qui est émis sur l'échelon fédéral du projet, c'est-à-dire quelles sont les capacités de travailler les uns avec les autres, les capacités de développer des choses visibles à l'échelle de la Région. C'est expérimental et cela a été fait sur une durée extraordinairement courte.


**Mme Benoist.**- J'ai une deuxième question sur les pôles thématiques. Si j'ai bien compris, c'était leur première rencontre. Je suis un peu gênée par la formulation : « *Le CA a validé les pôles thématiques dans le contrat de site l'année dernière* ». On a validé le contrat de site mais on a validé plein de choses dans le contrat de site. On a voté pour, c'était un très beau document. Je me souviens de discussions sur le PIM, mais je ne sais pas s'il y a vraiment eu une discussion à ce niveau.

On vient de voir les problématiques sur les noms des différents pôles, mais on n'a pas eu de discussion sur les pôles thématiques hors PIM qui posaient vraiment problème. Nous devons donc peut-être en reparler un jour.

**Mme Baumont.**- L'exercice sur les pôles thématiques va être conduit à partir de maintenant et c'est vrai que s'il faut créer quelque chose qui soit lisible, les intitulés des pôles ne le sont pas. Un premier travail sera effectivement non pas de remettre en cause leur périmètre disciplinaire ou thématique mais peut-être de réfléchir sur un nom qui soit un petit peu plus visible et lisible, pas uniquement au sein de notre communauté mais aussi vis-à-vis de l'extérieur.

**M. Chaillet.**- On pourra en effet avoir ce type de discussion une autre fois.

**Mme Beau.**- Elisabeth Beau, je suis la Directrice du CHU de Dijon. Je comprends le fait que nous ayons tous travaillé dans des délais extrêmement contraints, mais j'ai un peu



l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs. C'est-à-dire que c'est manifestement la première sortie des groupes thématiques, alors même que ceux qui sont plus assidus que moi à ces séances de conseil d'administration n'ont pas le sentiment de les avoir vraiment validés. Il y a un avis, certes toujours favorable, qui est donné mais il semble que ce soit le cas y compris pour des projets qui n'avaient pas été sélectionnés au niveau des établissements proprement dits, du moins si j'ai bien compris les retours qui m'ont été faits.

Moi, ce sur quoi je voudrais tout de même insister pour cette campagne-ci comme pour les suivantes, c'est sur le fait que les établissements - en tout cas c'est le cas du CHU - s'engagent y compris financièrement sur des projets qu'ils classent. Cette réalité, je pense qu'il va falloir la prendre en considération les années suivantes. Si, un jour, on devait avoir des classements qui soient différents après l'intervention d'UBFC, il n'est pas du tout évident qu'on décide de suivre, si vous voyez ce que je veux dire.

**M. Chaillet.**- Oui, très bien. La question, sachant qu'il faudra sans doute qu'on y revienne, ne se pose pas du tout cette année puisque ce sera établissement par établissement.

**Mme Beau.**- J'ai compris pour cette année, mais on est en train de bâtir quelque chose pour la suite. Il faut donc veiller à ce que ce soit cohérent dans le temps et que ce soit cohérent également avec les priorités des établissements qui participent aux financements.

**M. Chaillet.**- Bien sûr. Merci beaucoup.

**M. de la Brosse.**- J'ai une question. Cela m'a peut-être échappé, mais de quel ordre est le budget dont nous parlons ?

**M. Chaillet.**- Je n'ai plus les chiffres en tête. C'est quelques millions.

**Mme Baumont.**- Votre question porte sur les subventions qui vont être données par la Région ou sur le montant des demandes de subvention déposées quand on totalise l'ensemble des projets ?

**M. de la Brosse.**- Sur l'ensemble.

**Mme Baumont.**- Sur le budget de la Région...


**M. Chaillet.**- Sauf erreur de ma part, c'est quelques millions. C'est-à-dire qu'il y a une équivalence entre la question de l'Excellence et la question de l'Amorçage. C'est le choix de la Région. La Région décidera mais ce sont à grand trait les chiffres que l'on peut donner.

**M. de la Brosse.**- Si on veut solliciter les subventions, il faut savoir de quel ordre elles sont.

**M. Chaillet.**- Oui, bien sûr. Comme je l'ai dit, la Région a indiqué que, pour cette année, elle mettrait les mêmes montants que ce qu'elle mettait par établissement l'année dernière, en attendant peut-être autre chose, je ne sais pas.

**Mme Baumont.**- Les ordres de grandeur sont les mêmes que sur les années précédentes.

**M. Chaillet.**- Merci beaucoup. Je vous propose, si vous en êtes d'accord et pendant que Catherine Baumont est parmi nous, de traiter la demande de subvention qui fait l'objet du point 10 de l'ordre du jour sur les assises de la vie étudiante.



**Mme Peyron.**- Sera-t-il possible d'avoir les éléments projetés ?

**M. Chaillet.**- Oui, bien sûr.

**Mme Peyron.**- Est-ce qu'ils seront mis sur le site ou est-ce qu'on nous les enverra ?

**M. Chaillet.**- On vous les enverra.

## **10) Les assises de la vie étudiante : demandes de subvention**

**Mme Baumont.**- Thibaut Steinmetz, VP étudiant UBFC, vous prie de bien vouloir excuser son absence. C'est moi qui vais vous présenter ce rapport.

Vous avez eu, dans les documents qui vous ont été adressés, cette action « Assises de la la vie étudiante » qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région dans son dispositif "Vie étudiante".

Cette demande de subvention requiert un avis de la part du conseil d'administration. Quelques éléments de contextualisation auparavant.

Ce projet est celui de faire les premières assises régionales de la vie étudiante à l'échelle du site Bourgogne Franche-Comté. C'est typiquement une action qui s'intègre dans le schéma directeur de la vie étudiante et plus précisément un des chapitres d'action autour d'UBFC, facteur d'intégration.

L'objectif de ces assises est vraiment de donner la parole et l'action aux étudiants, ceci dans le but qu'ils s'approprient le schéma directeur de la vie étudiante, mais aussi qu'ils aient une appropriation de l'envergure du périmètre que représente la Bourgogne Franche-Comté et tous les sites territoriaux dans lesquels ces étudiants suivent des formations.

Ce moment d'échanges est également un moment de partage, de mutualisations de bonnes pratiques et, au final, pour répondre à l'action dans le schéma directeur de la vie étudiante, de créer un sentiment d'appartenance à UBFC. Cette action sera évaluée. Vous avez les indicateurs de réussite à l'écran ainsi que dans votre rapport. C'est pour insister sur le fait que ce n'est pas simplement une action et qu'il ne se passe rien derrière. Elle est évaluée et il y aura aussi des indicateurs de suivi.

Je vais directement au budget. Au total, il s'agit d'un budget de 15 000 €, avec 15 000 € attendus en recettes et puis 15 000 € dépensés sur les différents postes que vous avez à l'écran.

Au niveau des recettes, comme inscrit dans le rapport, c'est une demande de 7 000 € de subvention à la Région, sachant qu'UBFC abonde pour 7 000 € et qu'une demande a été faite à la communauté d'agglomération du Grand Besançon. Comme ces assises se passent à Besançon, nous sollicitons la collectivité territoriale sur laquelle se passe l'événement.

Vous avez les dépenses à l'écran. Comme il s'agit de faire venir des étudiants de l'ensemble des sites de Bourgogne Franche-Comté et que nous souhaitons qu'ils viennent, le budget transport est assez important. Ensuite, vous avez tout ce qu'il est logique d'attendre en termes de communication, de nourriture ou de logistique.

**M. Chaillet.**- Merci Catherine.

Y a-t-il des questions ? Non, les choses sont claires.

Qui s'oppose à cette demande de subvention ?

Qui s'abstient ? Merci.

Je vais aller très vite concernant les autres demandes de subvention puisque nous n'avons plus que cela à l'ordre du jour.

## 8) Soutien au fonctionnement d'UBFC : demande de subvention

**M. Chaillet.**- Nous avons une demande de subvention à la Région pour le fonctionnement d'UBFC qui est conforme à ce que nous avons annoncé au budget initial 2018. Ce n'est pas la peine que je paraphrase ce qui est indiqué dans le rapport.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, je passe cela au vote :

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

## 9) « Ma thèse en 180 secondes » : demandes de subvention

**M. Chaillet.**- La troisième demande d'autorisation de financement concerne « Ma thèse en 180 secondes » qui aura lieu lundi après-midi et qui, pour la première fois, fera venir également des lycéens. Il y aura toute une phase pour les lycéens avec une présentation des travaux de thèse.

Comme d'habitude, il y aura une remise de prix dont vous avec le montant. Il y a un prix du jury à 150 €, un prix du public à 150 €.

Comme l'année dernière, nous vous demandons l'autorisation de délivrer ces prix et de solliciter les subventions afférentes.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**M. Chaillet.**- Troisième et dernier point : ce sont les thèses jeunes chercheurs entrepreneurs.

## 11) Thèses jeunes chercheurs entrepreneurs : demande de subvention FEDER

**M. Prévôt.**- Vous savez qu'il y avait un dispositif en Bourgogne qui s'appelait PARI, qui permettait de soutenir des thèses de jeunes chercheurs entrepreneurs. Huit thèses ont été délivrées en 2017. C'est du financement pour moitié et il est possible de compléter ce financement par du FEDER.

Dans ce rapport, étant donné que les doctorants et donc les contrats doctoraux relèvent d'UBFC, il est proposé qu'UBFC, donc le Président, puisse solliciter auprès du FEDER des subventions pour les thèses jeunes chercheurs entrepreneurs, en tout cas pour les six thèses puisqu'il y en a deux parmi les huit qui ont choisi d'autres sources de financement.

Comme indiqué dans la délibération, on vous demande d'autoriser le Président à solliciter ces subventions auprès du fonds FEDER.


**M. Chaillet.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Je suis désolé de ces demandes ou de ces autorisations de demandes de subvention à rallonge, mais il est tout de même normal et légitime que l'on vous demande ces autorisations.



Olivier veut ajouter un mot.

**M. Prévôt.**- Il y a un élément qui n'a pas fait l'objet d'un rapport car nous avons été saisis hier par le pôle ingénierie et management qui a un projet qui nécessite également une sollicitation de la Région. C'est un projet autour de la communication qui s'appelle l'ingénieur-manager Bus-tour).

Le rapport n'a pas été présenté. Il le sera si la Région vient à soutenir ce projet puisqu'une des conditions pour que le projet se fasse, c'est que la Région le subventionne. Vous vous rappelez que dans le budget initial, il était prévu 70 000 € sur le pôle ingénierie et management sous réserve des subventions correspondantes.

Pour que les projets puissent se faire, il faut que la subvention soit demandée, mais comme nous avons été saisis tardivement, nous n'avons pas pu vous présenter un rapport en bonne et due forme. Je voulais tout de même vous en informer puisque nous avons été saisis hier.

**M. Chaillet.**- Merci à tous les trois d'être restés quelques minutes supplémentaires. Nous avons bouclé ce CA en trois heures et 10 minutes. Merci à tous.

Nous avons un CA restreint. Je remercie tous les autres conseillers pour leur présence cet après-midi. Nous nous retrouverons, sauf erreur de ma part, le 17 mai.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 08)*